PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Revue de presse du 27 janvier 2026

Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant l'icône ***située en haut à gauche de cette page Résana.***

Économie et vie des entreprises

- Est-ce que le Mercosur pourrait bénéficier aux entreprises et industries normandes ? - Paris Normandie
- Seine-Maritime. Droits de douane américains - quel impact sur le port du Havre ? – Tendance Ouest
- Seine-Maritime. Essence et diesel flambent de nouveau : ce que ça va vous coûter – Le courrier cauchois

Collectivités locales et équipements publics

- Vente du golf de la côte d'Albâtre - y a-t-il eu « un choix de raison » pour le repreneur local ? - Paris Normandie
- « C'est son outil de travail » cet agriculteur lutte contre la création d'un énorme bassin de rétention sur son propre terrain – France 3
- Pas de cours au collège Camus de Dieppe ce lundi… à cause d'une panne de chauffage - Paris Normandie
- Dieppe - nouvelle panne de chauffage au collège Camus, le maire écrit au Conseil départemental – ICI
- Seine-Maritime - « Le Havre a retrouvé son image touristique » grâce à son classement à l'Unesco – Le courrier cauchois
- Leur terrain est jugé dangereux - ce club de foot de Saint-Étienne-du-Rouvray ne peut plus s'entraîner – 76 actu
- Près d'Elbeuf, plusieurs locaux municipaux fermés après une importante fuite d'eau - Paris Normandie

Services de l'État

- La Caravane des Solutions vient à la rencontre des habitants de Goderville – Paris Normandie

Santé

- Coopération, plateau technique, personnes âgées - 2026, une « année décisive » pour l'hôpital de Fécamp - Paris Normandie
- Malgré des difficultés financières et de recrutement, l'ARS Normandie mise sur l'innovation en 2026 - Paris Normandie
- L'ARS de Normandie va lancer des formations en management pour améliorer l'attractivité des hôpitaux – ICI

Justice

- Rouen. Narcotrafic, lutte contre les violences intrafamiliales… Le procureur a annoncé ses objectifs 2026 pour le parquet – Tendance Ouest
- « La priorité pour 2026 est de protéger les enfants » victimes de violences, indique le procureur de Rouen – ICI
- Seine-Maritime. Violences faites aux enfants : sujet préoccupant – Le courrier cauchois
- Du « jamais vu » au tribunal de Rouen - un homme de 20 ans jugé pour une affaire rare et « extrêmement grave » - 76 actu
- Sans permis, sous cannabis et en délit de fuite, le procès du conducteur qui a tué Théo a lieu ce mardi au Havre – ICI

Sécurité

- Fécamp - attrapé par la patrouille, il menace et tente de cogner les agents - Paris Normandie
- Ce dépanneur arnaque les automobilistes en panne sur l'A13, grâce à une application GPS – France 3 Normandie
- À Rouen et au Havre, ces conducteurs ont fait exploser l'alcootest – 76 actu
- Entre Tancarville et Lillebonne. Manœuvre ratée sur la D982 - un poids lourd embourbé, la circulation perturbée – Le courrier cauchois

Social et société

- Une grande région et un même drapeau - la Normandie s'est-elle créé une identité forte comparable à la Bretagne ? – France 3 Normandie
- Plan social au Secours catholique - les salariés du Havre doublement inquiets - Paris Normandie
- Téléthon à Fécamp - 4 641,50 € récoltés grâce à la mobilisation des associations locales - Paris Normandie

Travaux / Aménagements

- Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ? - Paris Normandie
- Ponts de Normandie et de Tancarville. Des travaux d'entretien débutent, la circulation réduite à 70 km/h – Tendance Ouest

Mobilité

- En Seine-Maritime, vos élus vont-ils voter la suppression des ZFE - Attention, ce n'est pas si simple.… - 76 actu
- En Normandie, la circulation des trains va être compliquée ce week-end des 31 janvier et 1er février – Ouest France

Éducation

- En immersion dans une classe de CM1-CM2 à Saint-Étienne-du-Rouvray - Paris Normandie
- À la fac de Rouen, le département d'Histoire interdit les ordinateurs - « Une mesure complètement injuste » - 76 actu

Municipales 2026

- Municipales 2026. À Sotteville-lès-Rouen, une nouvelle nuance de gauche avec le candidat LO - Paris Normandie
- Édito. Tromperie sur la marchandise aux élections municipales - Paris Normandie
- Municipales 2026 à La Frénaye _ Patricia Renou veut « redonner de la vie et de l'humain » au village - Paris Normandie
- C'est le quartier où on vote le moins à Rouen - pourquoi une telle abstention sur les Hauts de Rouen ? – 76 actu

Acteurs publics

- Exclusif – Matignon demande aux inspections de plancher sur les primes des agents publics
- Haute fonction publique – l'administration acte les futurs intitulés des grades des administrateurs de l'État – Acteurs Publics
- Budget 2026 – le gouvernement enterre son projet de fonds d'investissement pour les territoires
- L'État déploie son outil de visioconférence souverain à l'ensemble de ses agents
- Encadrement supérieur – Action sociale interministérielle – Transition écologique
- Yannick Meneceur - "Intelligence artificielle et justice - défendre la voie française"
- Le ministère de la Justice ouvre 1 000 postes de surveillants pénitentiaires
- 4 contre 3 au conseil de discipline - la sanction d'un fonctionnaire annulée pour défaut de paritarisme
- Un maire refuse deux fois de titulariser un agent de la fonction publique - 25 000 euros d'indemnisation

paris-normandie.fr

Est-ce que le Mercosur pourrait bénéficier aux entreprises et industries normandes ?

Dorothée BRIMONT

4–6 minutes

Les griefs contre le Mercosur sont nombreux, notamment de la part de l'agriculture française. Il est pourtant vanté par l'Europe que ce traité a des vertus pour les entreprises et les industries européennes. Est-ce le cas pour l'économie normande ?



Le Mercosur pourrait bénéficier à de nombreuses filières en Normandie, notamment la pharmacie. - Photo d'archives Paris Normandie - Stéphanie Péron Clément



Publié: 26 Janvier 2026 à 13h45 Temps de lecture: 2 min

Une chose est sûre pour Xavier Fraval de Coatparquet, directeur du service international de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Normandie, « *la baisse des barrières tarifaires favorise généralement les échanges. Et notamment en Normandie car c'est l'une des régions les plus exportatrices de France.* » La ratification du traité du Mercosur pourrait donc bénéficier aux entreprises et industries normandes. Les 3 800 entreprises régionales déjà tournées vers l'export.

3 800 entreprises exportatrices en Normandie

Consultez l'actualité en vidéo

Cependant, Xavier Fraval de Coatparquet tempère : « *51 % des exportations en Normandie se font vers l'Europe. Ce sont des échanges de proximité, sans barrière tarifaire et plus sécurisés.* » D'après les chiffres de 2024 (ceux de 2025 ne sont pas encore consolidés), la deuxième zone concernée par ces exportations est l'Asie, soit 12 % des exportations. Puis viennent l'Amérique du Nord, l'Afrique, le Proche et Moyen Orient. Et au bas du classement figure l'Amérique du Sud qui ne concentre que 1,5 % des exportations normandes. « *C'est sur toute l'Amérique du Sud, pas seulement les pays du Mercosur* [Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, NDLR] », précise Xavier Fraval de Coatparquet.

Pour le moment, « *c'est un marché peu porteur qui représente 590 millions d'euros à l'export. Mais la dynamique a été forte en 2025. Les exportations ont bondi de 5 % en Afrique et de 3,6 % en Amérique du Sud.* » Le directeur y voit « *une zone prometteuse pour la Normandie à l'avenir. Aujourd'hui, on ne peut faire que mieux.* » D'autant plus que le marché est intéressant, « *avec 270 millions d'habitants et une classe moyenne émergente.* »

51 % des exportations en Normandie se font vers l'Europe.

« Aller chercher des relais ailleurs »

Jusqu'à présent, « *les entreprises nous disaient que c'étaient des*

marchés compliqués, notamment à cause des droits de douane élevés. » Le Mercosur pourrait raviver les envies. Des secteurs pourraient être porteurs pour ce marché. « *Je n'ai pas de boule de cristal*, précise bien Xavier Fraval de Coatparquet, *mais cela pourrait être intéressant pour les équipements électriques, le matériel de transport ou encore la chimie et la pharmacie.* »

Bien que quelques barrières tombent avec la ratification du Mercosur, il reste des freins et le premier est la distance. Celle-ci gonfle de fait la facture. Ce qui n'inquiète pas le professionnel outre mesure, « *il y a de beaux acteurs internationaux, compétitifs et solides en Normandie.* » La CCI Normandie y voit une ouverture : « *La France, ce n'est plus que 3 % du PIB mondial. Les entreprises doivent aller chercher des relais ailleurs.* » Notamment dans un contexte géopolitique très incertain, « *ce n'est pas simple, certains marchés se contractent notamment les États-Unis, notre troisième zone d'export*. »

Pour l'heure, le monde économique normand reste dans l'expectative. De son côté, la CCI Normandie est prête à répondre à la demande des acteurs locaux, « *notamment sur l'aspect normatif.* »

Lire aussi

Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ?

Malgré des difficultés financières et de recrutement, l'ARS Normandie mise sur l'innovation en 2026

Allain Bougrain-Dubourg attendu à Rouen pour le conseil national de la LPO

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Seine-Maritime Eure Normandie

Contenus sponsorisés

Annonces légales

Consulter les annonces Publier une annonce

Juste pour vous

tendanceouest.com

Seine-Maritime. Droits de douane américains : quel impact sur le port du Havre ?

Célia Caradec

2–3 minutes

L'année 2025 aura une nouvelle fois été marquée par un record du nombre de conteneurs manutentionnés sur Haropa, le grand port de l'axe Seine, comprenant les infrastructures portuaires de Paris, Rouen et Le Havre. Ce sont 3,2 millions d'équivalents 20 pieds (conteneurs d'environ 6m) qui ont transité par Le Havre, soit une hausse de 4 % du trafic, malgré les soubresauts géopolitiques internationaux.

Des stocks à l'annonce

Ces douze derniers mois, les déclarations mouvantes des Etats-Unis au sujet des droits de douane auront impacté à la marge le trafic. Depuis le mois d'août, des droits de douane de 15 % minimum sont en effet appliqués aux produits exportés depuis l'Union européenne vers les Etats-Unis. "*Avant même leur entrée en vigueur, dès l'annonce, on a observé une très forte progression des trafics à destination des Etats-Unis,* souligne Benoît Rochet, directeur général d'Haropa, *les importateurs voulaient remplir leurs entrepôts avant la mise en place de ces droits de douane.*" Après un léger recul à la fin du premier semestre, le trafic a repris en fin d'année, "*les stocks accumulés arrivant à échéance*", remarque Kris Danaradjou, directeur général adjoint en charge du développement.

Des effets à long terme

Cependant, il est trop tôt pour évaluer l'impact de ces droits de douane à moyen ou long terme. "*On sait que les importateurs, les exportateurs, les distributeurs et autres peuvent absorber une partie de ces droits, et qu'ils ne produisent réellement leurs effets que plusieurs années plus tard, quand les différents acteurs de la chaîne logistique souhaitent reconstituer leurs marges antérieures à la mise en œuvre de ces droits de douane*", tempère Benoît Rochet. Si les trafics restent stables ces derniers mois, "*2026 sera une année test*", souligne Kris Danaradjou.

Sur les 150 000 à 180 000 conteurs exportés vers les Etats-Unis chaque année, 30 % des marchandises sont des vins et spiritueux, que le président américain Donald Trump a récemment menacé de taxer à 200 %… Avant de revenir sur ses déclarations à l'occasion du Forum économique de Davos, en Suisse, jeudi 22 janvier.

lecourriercauchois.fr

Seine-Maritime. Essence et diesel flambent de nouveau : ce que ça va vous coûter

Laurent Fillocque

~2 minutes

Dans plusieurs stations-service autour d'Yvetot, le constat est le même : le gazole s'affiche autour de 1,62€ le litre, tandis que l'essence dépasse souvent les 1,73€. Une progression de plusieurs centimes en seulement quelques semaines, après une période plus calme en fin d'année.

Une dizaine d'euros en plus pour un plein

Pour de nombreux habitants du secteur, dépendants de la voiture pour se rendre au travail ou pour faire leurs courses, la hausse est loin d'être anodine. Un plein de 50 litres de gazole représente désormais près de 82€, contre une dizaine d'euros de moins en décembre.

"*Quand on est chef d'entreprise et que l'on a beaucoup de véhicules sur la route, chaque déplacement doit être pensé*", explique Sébastien, automobiliste et entrepreneur près d'Yvetot.

L'un des postes de dépense les plus lourds

Les causes sont connues de tous et non, rien de nouveau, entre la remontée des cours du pétrole, un contexte international toujours tendu et des taxes qui affolent les portefeuilles.

Les automobilistes cauchois redoutent une nouvelle flambée durable, de celle qui a amené le litre de gazole à presque 2 euros

(et le litre de super au-delà) il n'y a pas si longtemps. Le budget carburant reste déjà l'un des postes de dépense les plus lourds pour les ménages ruraux.

paris-normandie.fr

Vente du golf de la côte d’Albâtre : y a-t-il eu « un choix de raison » pour le repreneur local ?

Mireille Loubet-Anquetil

7–9 minutes

Une grande majorité des élus communautaires ont adopté à la majorité, en décembre 2025, la vente du golf à Clément Neufville. Un autre candidat au rachat, dont l’offre a été écartée, estime que les règles du jeu n’étaient pas suffisamment claires.



Les activités golfiques pourront-elles reprendre dès le printemps 2026 à Saint-Riquier-ès-Plains ? - Paris Normandie

Par Mireille Loubet-Anquetil

Publié: 26 Janvier 2026 à 18h12 Temps de lecture: 1 min

Appel à manifestation d'intérêt ou appel à projet, vente de gré à gré ? La méthode choisie par la communauté de communes de la côte d'Albâtre pour la cession de son golf de Saint-Riquier-ès-Plains ne semble, a posteriori, pas claire à certains participants.

Consultez l'actualité en vidéo

C'est en tout cas sur ce point, qu'un des candidats au rachat, s'interroge. Il a même pris attache avec la sous-préfecture de Dieppe pour qu'un contrôle de légalité approfondi soit effectué sur la délibération approuvée le 17 décembre 2025.

Représentant le GIE Normandie Sport-Santé-Tourisme et Loisirs, Pascal Fliche réside depuis le printemps 2025 à Saint-Valery-en-Caux dans une maison familiale qu'il fréquente depuis son enfance. Pour cette tentative d'achat du golf, il pensait avoir des arguments de poids à faire valoir. D'abord son expérience de direction, durant dix ans, chez Euro Disney (dont au sein du golf du complexe de loisirs) mais aussi au parc Astérix.

Associé aux groupes néerlandais Roompot et Landal, gestionnaires de nombreux villages de vacances en Europe, ce GIE développait un projet global pour le territoire. Avec la reprise de la gestion du golf, la construction d'un village de vacances, mais aussi la création d'une section sports-études golfique au lycée de Saint-Valery-en-Caux et d'une filière professionnalisante de tourisme hôtelier avec l'antenne du Greta.

Prix d'acquisition annoncé : 2,6 M€, le financement étant réalisé à 60 % en fonds propres et 40 % en financement bancaire. Mais, cette proposition n'a même pas été retenue en finale (seulement deux des six candidats initiaux ont été sélectionnés). La lettre de refus mentionne « *un projet insuffisamment défini* » et un « *montage juridique et un financement complexe* ». Amer, Pascal Fliche dénonce une décision prise « *entre soi chez les Cauchois* ».

« J’aurai pu décider tout seul »

De son côté, le président de la communauté de communes de la côte d’Albâtre, Jérôme Lheureux, réfute toute opacité. « *Ce n’était pas un appel à manifestation d’intérêt*, commence le président. *Avant l’appel des candidatures, le conseil communautaire avait décidé de mettre le golf dans le domaine privé de la communauté de communes. À partir de là, nous n’étions plus dans le cadre du domaine public. Il y avait beaucoup plus de liberté. J’ai souhaité être le plus transparent possible : j’ai veillé à ce que la pluralité du conseil communautaire représentée et, j’étais attaché à l’égalité de traitement des candidats* ».

Un groupe de travail spécifique a été constitué, avec des membres faisant habituellement partie de la commission d’appel d’offres de la communauté de communes auxquels se sont joints deux vice-présidents (finances, développement économique), un membre du bureau élargi et le maire de la commune concerné. « *Je n’avais aucune obligation à créer ce groupe de travail* », ajoute Jérôme Lheureux. Des critères de sélection sont alors définis pour classer objectivement les candidats. « *C’est pourquoi, je considère que ce dossier a été traité de la manière la plus transparente possible. Nous sommes allés plus loin que ce qu’on aurait dû. Moi, j’aurai pu décider tout seul* ».

À l’issue de l’analyse réalisée par le groupe de travail, les deux candidats finalistes ont pu s’exprimer directement devant la conférence des conseillers communautaires. Un seul a finalement été validé et a fait l’objet de la délibération du 17 décembre 2025 adoptée par 69 voix sur les 77 votants.

Fallait-il se dire qu’on aurait perdu 10 millions de plus en dix ans ?

Jérôme Lheureux, Président de la communauté de communes de la côte d’Albâtre

Jérôme Lheureux souligne enfin que l’acquisition a été conclue sur un prix supérieur à l’estimation de France Domaines qui était comprise entre 1 à 1,5 M€. Mais le prix payé ne rattrapera pas

l'argent public perdu depuis l'ouverture du golf en 2017. « *Il faut avoir peut-être le courage de voir les choses de la manière la plus objective possible. Si la situation avait continué, fallait-il se dire qu'on aurait perdu 10 millions de plus en dix ans ?* » interroge-t-il.

Quant à la validation par les élus, d'un repreneur du cru, sans expérience ni golfique ni touristique, elle s'explique par la certitude qu'un interlocuteur local s'investira avec plus d'ardeur à réussir pour territoire. Et « *c'est surtout la sécurité financière* » qui a joué en faveur du dossier porté par Clément Neufville dont l'assise financière est connue et facilement vérifiable. Au final, les élus ont fait « *un choix de raison* ».

Le compromis de vente devrait être signé d'ici la fin du mois de janvier 2026, ce qui laisse envisager une réouverture des activités golfiques dès le printemps 2026.

Lire aussi

À Yvetot, le campus Naturapôle confirme l'intérêt des jeunes pour les filières agricoles

À Yerville, la prise en compte des seniors se fait depuis 35 ans grâce à une association locale

Près de Yerville, un premier vrombissement réussi pour les belles Américaines

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Saint-Riquier-ès-Plains (Seine-Maritime) Cany-Barville (Seine-Maritime) pays de Caux

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

france3-regions.franceinfo.fr

"C'est son outil de travail" : cet agriculteur lutte contre la création d'un énorme bassin de rétention sur son propre terrain

Écrit par Pauline Saint

4–5 minutes

Installé depuis trois ans, Alexis Diers risque de perdre un hectare de terrain qu'il cultive à Manéglise (Seine-Maritime) au profit de la création d'un bassin de rétention d'eau. La communauté urbaine du Havre Seine Métropole maintient son projet malgré la mobilisation de l'agriculteur.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Des pancartes et des centaines de betteraves sucrières recouvertes d'une bâche blanche. Difficile de passer à côté de la parcelle agricole d'Alexis Diers en sillonnant le village de Manéglise (Seine-Maritime), près du Havre.

Alexis Diers se bat pour la préservation de sa parcelle agricole à Manéglise (Seine-Maritime). • © France Télévisions

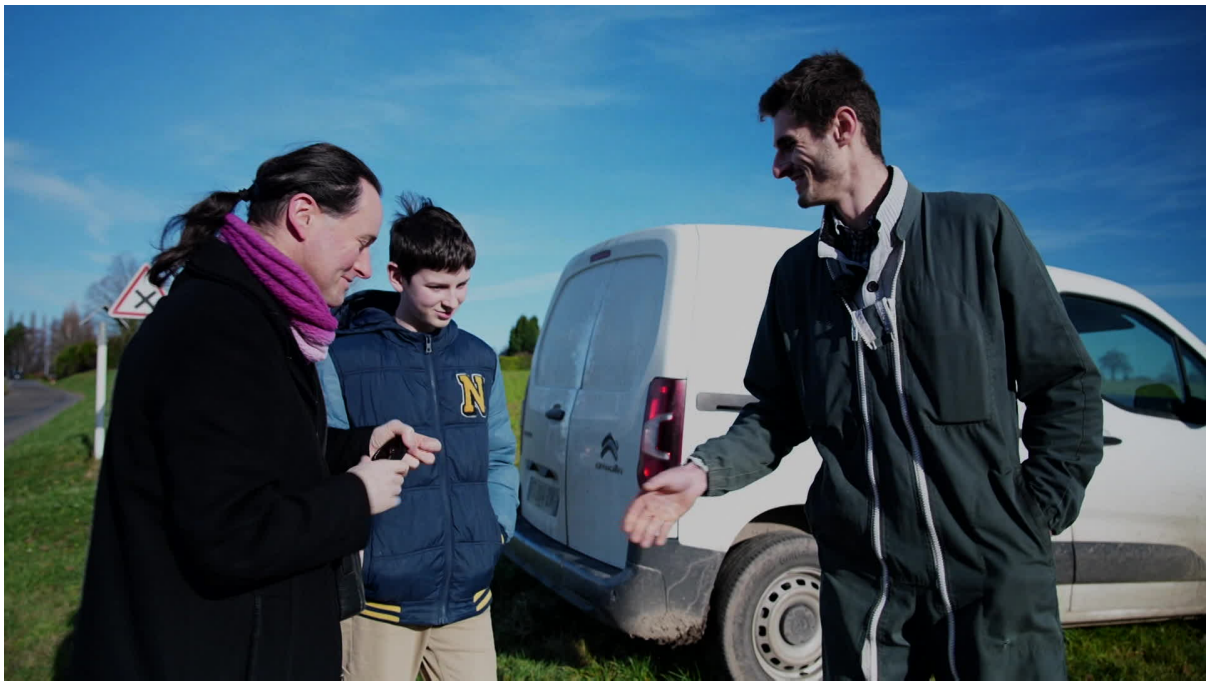
Installé depuis trois ans, l'agriculteur de 25 ans ne reculera pas

devant la communauté urbaine du Havre Seine Métropole qui souhaite construire un bassin de rétention d'eau d'un hectare sur son terrain.

Un projet *"inutile"* pour Alexis Diers qui exploite cet hectare disputé pour cultiver et stocker ses betteraves :*"Il n'y a plus d'eau qui vient de notre parcelle car on a mis en place une bande enherbée, un talus et une fascine en amont de la parcelle ce qui permet de réduire l'écoulement des eaux".*

Reportage de Ayi-Benjamine Rombhot et Judikaelle Rousseau :

durée de la vidéo : 00h01mn42s



"Vous vous doutez bien que si je stocke mes betteraves ici, c'est qu'il n'y a plus du tout d'eau qui stagne et que ça ne met pas en danger ma production de betteraves", ajoute l'agriculteur normand qui utilise les résidus de son stock pour nourrir ses 120 vaches laitières.

> À cet endroit précis, il n'y a plus du tout d'eau qui stagne.
>
> *Alexis Diers, agriculteur à Manéglise (Seine-Maritime)*

Ce matin-là, un père et son fils, deux habitants de la commune, s'arrêtent sur le bord de la route pour le soutenir. *"Il a raison de se battre car c'est son outil de travail, il en a besoin",* témoigne David Miloriaux.

"Un hectare de terrain en moins sur six hectares et demi, c'est beaucoup. J'ai l'impression de ne pas être le seul, d'autres voisins se sont arrêtés aussi", ajoute ce résident de Manéglise.

Depuis dix ans, l'aménagement de ce bassin de rétention d'eau à Manéglise est défendu par la communauté urbaine du Havre Seine Métropole. Le projet prévoit la création de 13 ouvrages sur le bassin-versant de la Lézarde pour prévenir les inondations.

> Les aménagements d'hydrauliques douces ont des effets bénéfiques sur le ralentissement des ruissellements (...). Cependant, le rôle tampon et les volumes d'eau ne sont pas retenus de manière suffisante.
>
> *Cyriaque Lethuillier, vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole*

Une mesure incontournable pour Cyriaque Lethuillier, vice-président de la communauté urbaine en charge de la biodiversité et des espaces naturels, qui défend *"la nécessité de construire des ouvrages qui permettent de conserver et de tamponner un volume d'eau suffisamment important".*

Un compromis reste à trouver entre Alexis Diers et les membres de la communauté urbaine. Contre la création du bassin de rétention, ces derniers évoquent la possibilité de compensation foncière.

Avec Ayi-Benjamine Rombhot et Judikaelle Rousseau

paris-normandie.fr

Pas de cours au collège Camus de Dieppe ce lundi… à cause d'une panne de chauffage

Anne-Sophie Groué-Ruaudel

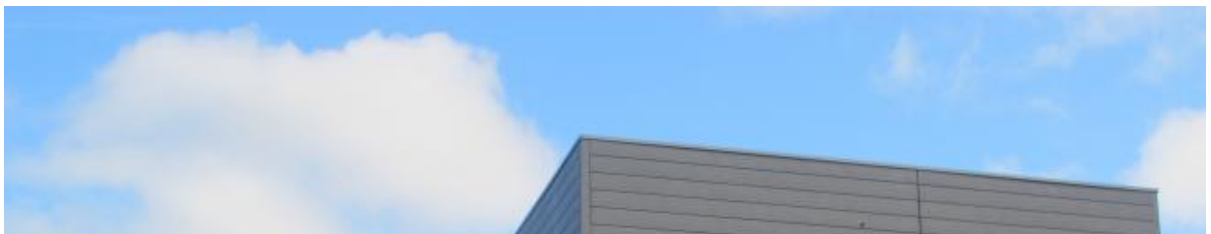
6–7 minutes

En raison d'une panne de chauffage survenue vendredi dernier, le collège Camus de Neuville-lès-Dieppe ne peut accueillir les élèves ce lundi 26 janvier. Les familles s'organisent, et le maire de Dieppe monte au créneau, dénonçant des soucis récurrents. Les cours reprendront ce mardi.

Par Anne-Sophie Groué-Ruaudel

Publié: 26 Janvier 2026 à 10h49 Temps de lecture: 2 min

« Mon fils s'est déplacé au collège mais comme il n'y avait pas cours aujourd'hui à cause de problèmes de chauffage, il est rentré à la maison. J'espère que le problème va être résolu au plus vite ! », soupire Sabine, la maman d'un élève du collège Albert-Camus de Neuville-lès-Dieppe. Le garçon scolarisé en 5ème Segpa avait bien vu qu'il n'y avait pas cours *« sur les réseaux sociaux, mais il a préféré y aller quand même »*.





Une vanne du système de chauffage aurait cédé vendredi dernier. - Photo d'archives PN

Le week-end des collégiens de Camus s'est donc prolongé ce lundi 26 janvier. Vendredi dernier, une panne du système de chauffage se déclare. Dimanche, un message est diffusé sur ProNote (logiciel de vie scolaire, cahier de correspondance virtuel) et par texto à l'intention des parents qui n'ont semble-t-il pas tous eu le message.

Sur la page Facebook « Collège Albert Camus Neuville les Dieppe », dimanche en fin de journée, un administrateur du compte poste : *« En raison d'une panne majeure du système de chauffage (vanne ayant cédé), l'établissement ne peut accueillir les élèves dans des conditions correctes. »* Et de résumer la suite des événements pour ne pas laisser les collégiens totalement dans la nature, avec le *« plan de continuité pédagogique en distanciel »*. Qui suppose ceci : *« Accueil minimum, la cantine sera ouverte aux élèves demi-pensionnaires présents. Les cours seront assurés via ProNote selon l'emploi du temps habituel de vos enfants. »*

« J'ai la chance d'avoir des enfants autonomes… »

Daisy, maman de trois enfants scolarisés dans l'établissement en 6ème, 5ème et 3ème, confirme : *« J'ai été informée par SMS hier dimanche. Mes enfants reçoivent leurs cours sur Arsène* (logiciel départemental d'accès aux devoirs, emploi du temps, notes, cahier

de textes et absences, NDLR) *à chaque heure de la journée. J'ai la chance d'avoir des enfants autonomes donc ils écrivent leurs cours et font leurs exercices comme s'ils étaient en classe. »* Si Daisy reste à la maison avec les enfants, en revanche Angélique et son mari, eux, ont dû partir travailler et laisser leur fils de 6ème à la maison : *« J'ai été prévenue du problème par Facebook et par les copains d'école de mon fils. »*

De quoi tout de même faire réagir le maire de Dieppe Nicolas Langlois, également conseiller départemental, qui s'est fendu d'un courrier au président du Département Bertrand Bellanger : *« Ce n'est pas la première fois que le collège Albert-Camus (Rep+) est confronté à ce genre de problème. Il y a quelques semaines, le gymnase était inutilisable faute de chauffage. L'an dernier, le personnel éducatif et les élèves ont également subi une période sans chauffage ».*

Il poursuit : *« Ces problèmes (…) entravent clairement la scolarité et le rythme des élèves. À l'heure où nous nous mobilisons toutes et tous contre l'absentéisme et le décrochage, cela sonne comme un contre-signal. C'est inacceptable. »* Il appelle de ses vœux une *« mobilisation maximale »* pour régler le problème au plus vite et *« demande solennellement d'accélérer la 2e phase du plan Ambition Collège en y incluant le collège Camus dont la dernière rénovation remonte à plus de 30 ans. Ce collège est l'établissement pivot de la Cité éducative »*.

La réparation ayant pu avoir lieu dans la journée de lundi, il a été annoncé que les cours reprendraient normalement ce mardi 27 janvier dès 8 h 15, selon les emplois du temps...

Lire aussi

Vente du golf de la côte d'Albâtre : y a-t-il eu « un choix de raison » pour le repreneur local ?

Le conservatoire Camille Saint-Saëns ouvre ses portes pour la Nuit des conservatoires, à Dieppe

francebleu.fr

Dieppe : nouvelle panne de chauffage au collège Camus, le maire écrit au Conseil départemental - ICI

Emmanuel Grabey

4–5 minutes

Ce n'est pas la première fois que le collège Albert Camus subit une panne de chauffage. © Aucun(e) - Capture d'écran Google Maps

Publié le lundi 26 janvier 2026 à 14:51

Les élèves du collège Albert-Camus de Dieppe n'ont pas cours ce lundi 26 janvier 2026 à cause d'une panne de chauffage. Ce n'est pas la première fois que ça se produit selon le maire Nicolas Langlois, qui écrit au Conseil départemental pour lui demander d'agir.

Le maire de Dieppe, Nicolas Langlois, interpelle le Conseil départemental de la Seine-Maritime ce lundi 26 janvier 2026, après une **nouvelle panne de chauffage** au collège Albert-Camus. Dimanche soir, *"les parents d'élèves du Collège A. Camus ont été informés que leurs enfants ne seraient pas accueillis aujourd'hui en raison d'une panne de … chauffage connue depuis vendredi. C'est inacceptable"*, écrit l'élu sur Facebook.

Il y a quelques semaines, c'est le gymnase du collège qui était inutilisable faute de chauffage selon l'élu, qui rappelle des faits similaires survenus l'an dernier. *"Ces problèmes sont récurrents. Ils entravent clairement la scolarité et le rythme des élèves",* écrit-il encore. *"À l'heure où nous nous mobilisons toutes et tous contre l'absentéisme et le décrochage, cela sonne comme un contre signal."* Il demande une intervention immédiate afin de réparer la

panne.

Contacté par ICI Normandie, le Conseil départemental répond que **l'événement de lundi était imprévisible** : "La vanne défectueuse a été démontée et la seconde vanne a fait également l'objet d'un remplacement par mesure de sécurité". La chaudière du gymnase a quant à elle été changée mi-novembre. Enfin, sur l'avertissement tardif aux parents, le Conseil départemental précise que la tâche de prévenir les parents ne lui incombe pas.

Le collège doit rouvrir ce mardi.

Pour afficher ce contenu Facebook, vous devez accepter les cookies **Réseaux Sociaux**.

Ces cookies permettent de partager ou réagir directement sur les réseaux sociaux auxquels vous êtes connectés ou d'intégrer du contenu initialement posté sur ces réseaux sociaux. Ils permettent aussi aux réseaux sociaux d'utiliser vos visites sur nos sites et applications à des fins de personnalisation et de ciblage publicitaire.

- Éducation nationale
- Froid
- Collège

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Pour afficher ce contenu Odoxa, vous devez accepter les cookies *Mesure d'audience et web analyse*.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

lecourriercauchois.fr

Seine-Maritime. "Le Havre a retrouvé son image touristique" grâce à son classement à l'Unesco

Ghislain Annetta

3–4 minutes

Vincent Duteurtre dirige depuis quelques semaines l'Agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH) : *"Mon arrivée n'est pas simplement un retour sur ma terre natale, c'est aussi une occasion de prendre part au développement du large estuaire de la Seine, avec lequel Le Havre partage son histoire. De nombreux défis attendent notre territoire sur le chemin de la décarbonation, de la réindustrialisation, de l'adaptation au changement climatique et de l'attractivité"*, souligne-t-il. Il voit dans ses nouvelles fonctions *"de formidables opportunités pour fédérer les collectivités autour d'un projet commun, le long de l'Axe Seine"*. Il se dit heureux de pouvoir contribuer à cette dynamique avec son équipe.

"Avant cette reconnaissance internationale, Le Havre avait une image négative, caricaturale"

Cet architecte de formation, âgé de 53 ans, a œuvré pour la reconnaissance du patrimoine moderne du Havre à l'Unesco. Un pari qui a été gagné en 2005. Ce fut pour le jeune professionnel qu'il était alors *"une formidable opportunité"*. Même s'il a grandi à Paris, l'intéressé avoue son attachement pour la pointe de Caux. *"Avant cette reconnaissance internationale, Le Havre avait une image négative, caricaturale"*, se souvient-il. Le béton et les industries masquaient des atouts qui existaient déjà : *"La lumière,*

la qualité de vie près de la mer." Il le reconnaît : *"Même les Havrais ne s'étaient pas approprié la reconstruction de leur ville"*, remarque le spécialiste. L'architecture ajoute : *"L'œuvre d'Auguste Perret était mal enseignée dans les écoles d'architecture. Elle y souffrait d'une image* 'ringarde' *alors qu'elle contenait des éléments de modernité. Le classement à l'Unesco a permis de démontrer le véritable caractère de ses réalisations."*

Un impact positif

20 ans après cette reconnaissance officielle, l'impact est positif. *"Le Havre a retrouvé son image de destination touristique"*, juge Vincent Duteurtre. Cependant, ce classement n'est pas une fin en soi : *"Il y a encore du travail à mener auprès du grand public. Le chemin n'est pas terminé."*

Avant de prendre les rênes de l'AURH, le Havrais d'origine occupait, depuis 2022, la direction du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Seine-Maritime. Il considère cette courte période comme *"une superbe expérience, une mission large et utile dans les territoires ruraux"*. Le rôle d'appui des CAUE auprès des élus et des particuliers lui semble primordial. Il prend l'exemple de l'initiative de la fin de la bétonisation des cours d'école au profit d'espaces plus naturels. *"C'est important de le rappeler à l'heure où les CAUE connaissent des problèmes financiers"*, conclut-il.

actu.fr

Leur terrain est jugé dangereux : ce club de foot de Saint-Étienne-du-Rouvray ne peut plus s'entraîner

5–6 minutes

Le terrain synthétique du Football Club Saint-Étienne-du-Rouvray (FCSER) est interdit à la pratique du football, après une décision de la Ligue de Football de Normandie.

Sur le même thème

Coupe de France de Football

Article réservé aux abonnés



Le club de foot de Saint-Étienne-du-Rouvray est privé de son terrain, jugé dangereux. (©Noa Gratigny et Théo Fossé)

Par Rédaction Normandie Publié le 26 janv. 2026 à 19h20

Depuis plusieurs semaines, il n'est plus possible de jouer au football sur le terrain synthétique du stade Youri-Gagarine, à Saint-Étienne-du-Rouvray, **considéré comme « à risque »** par la commission de la Ligue de football de Normandie. En attente d'une solution concrète, **le FC Saint-Étienne-du-Rouvray** est dans « l'incapacité d'assurer des entraînements normaux », s'alarme-t-il mi-janvier 2026.

« Le terrain ne répond plus aux normes de sécurité des joueurs »

En cause, « la **vétusté avancée** du revêtement, âgé de plus de dix ans », affirme le club via un communiqué, et la présence de trous susceptibles « d'engendrer des blessures pour les pratiquants », indique Romain Feret, président de la Ligue normande. Selon les représentants de la Ligue, « le terrain ne répond plus aux normes de sécurité pour les joueurs ».

« Notre devoir est de sécuriser les licenciés », insiste le président de la Ligue, bien que compréhensif du désarroi du club. « La commission n'a pas d'intérêt à interdire un terrain », mais le risque c'est « qu'un joueur se blesse et se retourne contre nous », justifie-t-il.



Selon la Ligue de football de Normandie, le terrain peut-être dangereux pour les joueurs. (©Noa Gratigny et Théo Fossé)

Impasse organisationnelle : aucune solution concrète en vue

En recherche active de solutions pour remonter la pente, le FCSER **demande de l'aide au maire** de Saint-Étienne-du-Rouvray, Joachim Moyse. À l'heure actuelle, le club est dans **« l'impasse totale »**, puisqu'« aucune information, aucun calendrier, aucune solution concrète n'a été communiquée », expliquent les dirigeants dans un communiqué.

Régulièrement, l'association sportive alerte la mairie sur la défectuosité des équipements et des installations sportives, sur le manque d'entretien des vestiaires et sur la dégradation des terrains.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

Joachim Moyse s'était rendu sur place et avait indiqué que « des études étaient en cours **en vue d'une réfection ou réparation rapide** », affirme le club. Une situation qui inquiète les dirigeants du FCSER quant aux « engagements pris auprès des licenciés ».

La difficile organisation des entraînements retarde le développement des joueurs. Le vendredi soir, **trois équipes séniors, approximativement 75 joueurs, se partagent un seul terrain**. Le gymnase Rolland est mis à disposition du FCSER pour pallier l'impossibilité d'utiliser le terrain. Cela demeure insuffisant : le gymnase « ne permet pas un entraînement adapté au football », explique le club, puisqu'il a une « capacité limitée et une disponibilité restreinte ».

Des changements attendus

Le club aux **468 licenciés** attend des réponses à ses demandes : un « calendrier clair apporté par la mairie, des travaux sans délai et une solution transitoire adaptée », communiquent les dirigeants. Contactée par *76actu*, la mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray n'a pas tenu à s'exprimer sur la question.

Comme le rappelle la Ligue, des aides financières sont mises en place pour aider les clubs : « On a un fonds d'aide au foot amateur pour le vestiaire, l'abri de touche, l'éclairage…. Mais la réparation du stade n'en fait pas partie ».

La situation du club n'est pas un cas isolé. Romain Feret explique que « beaucoup de clubs refusent des licenciés parce qu'ils n'ont pas assez de terrains, pas assez d'éducateurs, pas assez de moyens ». En attendant, à Saint-Étienne-du-Rouvray le FCSER espère des solutions rapides, afin de retrouver des conditions de jeu conformes et sécurisées.

Théo Fossé et Noa Gratigny

Cet article a été réalisé par des étudiants de l'IEJ Rouen

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Près d’Elbeuf, plusieurs locaux municipaux fermés après une importante fuite d’eau

Frédérique THULLIER

3–4 minutes

À Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la bibliothèque, la salle des fêtes, les locaux de la banque alimentaire et de Coup de pouce sont fermés en attendant l’expertise des bâtiments, ce mardi 27 janvier 2026.



L’ensemble des bâtiments sera expertisé ce mardi 27 janvier 2026. - Paris Normandie

Publié: 26 Janvier 2026 à 16h20 Temps de lecture: 1 min

En fin de semaine dernière, une importante fuite d'eau est apparue dans la bibliothèque municipale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Si les ouvrages n'ont subi aucun dommage, une expertise du site appelé « 404 », rue aux Saulniers, sera menée ce mardi 27 janvier 2026.

Consultez l'actualité en vidéo

Ce site inclut la bibliothèque, la banque alimentaire, l'espace solidaire Coup de pouce et la salle des fêtes de la ville. Par mesure de précaution, ces locaux ont été immédiatement fermés dès la découverte de la fuite.

Cheminée fragilisée

En effet, elle a nécessité la coupure du chauffage. Par ailleurs, plusieurs infiltrations pouvant porter atteinte à l'intégrité du bâtiment et la fragilité d'une cheminée due à la récente tempête ont été repérées.

Toutes les activités qui devaient se tenir dans les locaux concernés ont été délocalisées. Les résultats de l'expertise conditionneront leur reprise.

Lire aussi

Près d'Elbeuf, un premier salon du mariage pour préparer le grand jour en toute sérénité

Près d'Elbeuf, cette Ville reconduit son aide à l'achat de vélo électrique, trottinettes et autres

Près d'Elbeuf, cette Ville prévoit d'investir peu en 2026 malgré une situation financière saine

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

paris-normandie.fr

La Caravane des Solutions vient à la rencontre des habitants de Goderville

Paris Normandie

4–6 minutes

Conçue pour aider les habitants dans leurs démarches du quotidien concernant l’emploi, le logement ou la santé, La Caravane des Solutions fera une halte à La Ficelle de Goderville.



Acteurs publics comme privés viennent à la rencontre des habitants pour répondre à leurs questions. - Archives Préfecture de Normandie et de Seine-Maritime

Publié: 26 Janvier 2026 à 13h00 Temps de lecture: 2 min

Sous l’impulsion du préfet de la Seine-Maritime, Jean-Benoît

Albertini, associations et entreprises ont eu l'idée de créer « La Caravane des Solutions ». Cette initiative innovante met en exergue des solutions concrètes aux interrogations des citoyens normands liées à la mobilité, au logement, à la santé, à la parentalité, à l'accès au droit, à l'emploi et à d'autres sujets du quotidien.

Consultez l'actualité en vidéo

Le temps d'une journée, La Caravane des Solutions fait une halte sur une commune définie et propose rencontres, conseils personnalisés et astuces concrètes aux habitants. Sa venue à Goderville s'adresse à tous les citoyens résidant au sein de la communauté de communes Campagne de Caux, répondant ainsi à des problèmes précis liés au territoire. Une première dans l'arrondissement du Havre !



Un concept fait pour aider les habitants dans leurs difficultés du quotidien.

« Cette initiative répond également à un besoin d'informer, de rapprocher et d'accompagner les entreprises vers les solutions des services publics existantes en matière de recrutement, d'attractivité, de professionnalisation et de soutien de manière globale », précise le service communication de la Campagne de Caux. Une formule « gagnant-gagnant » qui aide aussi bien la

population que les entreprises locales désireuses de se faire connaître du grand public.

Une journée notamment conçue pour les demandeurs d'emploi

À Goderville, les jeunes éloignés de la qualification et les personnes en recherche d'emploi de longue durée sont particulièrement bienvenus lors de cette journée du 28 janvier. Tous auront la possibilité d'échanger avec les partenaires de leur choix parmi plus de 40 présents sur place, tels qu'Action logement, France Travail, la Mission Locale, l'association Dynamique et Territoire, la CAF de Seine-Maritime, DDETS Accès aux droits, SDIS sapeurs-pompiers, la Gendarmerie nationale de Fécamp ou encore les Restos du Cœur.

Plus globalement, tous les citoyens désireux de s'informer sur leurs droits sont attendus dans cette caravane venue spécialement à leur rencontre.

Mercredi 28 janvier de 10 h à 16 h à la salle La Ficelle de Goderville. Entrée libre.

Lire aussi

Plan social au Secours catholique, mort de Théo : l'heure du procès… le point actu à 20 h

Crimes oubliés en pays de Caux. Qui a tué Marie Lefebvre à Nointot en 1924 ?

Voile : « Le plus important, c'était le record », Guillaume Pirouelle raconte son Trophée Jules Verne

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Goderville (Seine-Maritime)

Ça se passe aussi vers

paris-normandie.fr

Coopération, plateau technique, personnes âgées : 2026, une « année décisive » pour l’hôpital de Fécamp

Matthias Chaventré

5–7 minutes

Alors qu’il aura 20 ans en septembre, l’année 2026 doit marquer un tournant pour le centre hospitalier intercommunal de Fécamp. Son directeur, Richard Lefèvre, a annoncé, lors des voeux, une phase de mise en œuvre concrète de projets.



Lancé en septembre 2006, le centre hospitalier intercommunal continue d’écrire ses objectifs dans un contexte national aussi tendu qu’incertain. - Paris Normandie



Publié: 26 Janvier 2026 à 18h02 Temps de lecture: 1 min

Richard Lefèvre, directeur du centre hospitalier intercommunal à Fécamp, voyait en 2025 *« une année de transition »* pour son établissement. 2026 doit davantage être selon lui *« une année de mise en œuvre et de projection »*. Ou *« une année décisive »*, tout en ayant *« une ambition affirmée à l'horizon 2030 »*.

Consultez l'actualité en vidéo

La chirurgie et la périnatalité toujours en priorités

En matière d'offre de soins et de modalités d'accompagnement des usagers, le responsable de l'établissement de santé promet *« trois lignes directrices fortes »*. Avec la *« volonté de maintenir une offre chirurgicale sur le territoire »*. En 2024, au moment de la disparition de la clinique, la reprise par l'hôpital et l'association de médecins libéraux avait permis ce maintien. La poursuite de l'activité figurait déjà parmi les objectifs 2025. Dans un contexte général tendu.

Autre sujet qui revient régulièrement : *« la volonté de préserver une offre périnatale de proximité, indispensable à l'attractivité et à la réponse aux besoins de la population »*.



Le directeur Richard Lefèvre a présenté ses souhaits 2026 pour le centre hospitalier de Fécamp, dans un contexte général tendu. - CHI Fécamp

« Renforcer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie »

Parmi les perspectives majeures pour 2026, Richard Lefèvre cite

« l'ouverture d'un deuxième scanner, qui renforcera notre plateau technique ». Également, *« la mise en place effective du Centre de ressources territorial ».* En septembre 2025, de nombreux acteurs du territoire s'étaient rencontrés pour échanger sur ce dossier.

L'objectif ? Par des mesures, *« renforcer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants, en s'appuyant sur les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales existantes, dans une logique de coopération, de complémentarité et de subsidiarité »*. En 2026, doivent ouvrir également les nouvelles installations du nouveau centre médico-social et de la PMI annoncées dans l'ancienne clinique.

> « Notre établissement est toujours en mouvement, même si ce n'est pas simple, même si c'est parfois difficile. »

Richard Lefèvre, Directeur du centre hospitalier intercommunal de Fécamp





Richard Lefèvre, directeur du centre hospitalier intercommunal de Fécamp. - Archives Paris Normandie

Un œil jeté sur 2025, Richard Lefèvre salue le travail des équipes. *« Concrètement, nous avons réussi à réduire les périodes de fermeture des Urgences. À maintenir un capacitaire permettant l'accueil des patients tout au long de l'année garantissant ainsi la continuité des soins. »* Le directeur de l'hôpital apprécie en outre un taux d'occupation des Ehpad à plus de 95 %.

Alors que le centre intercommunal célébrera ses 20 ans en septembre 2026, *« notre établissement est toujours en mouvement, même si ce n'est pas simple, même si c'est parfois difficile et complexe, voire ardu »*. Dans un contexte national incertain au plan politique, économique et social.

Lire aussi

Téléthon à Fécamp : 4 641,50 € récoltés grâce à la mobilisation des associations locales

À Senneville-sur-Fécamp, Pascal Lecourt, maire depuis 1995, en quête d'un nouveau mandat

Fécamp : attrapé par la patrouille, il menace et tente de cogner les agents

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Fécamp (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

paris-normandie.fr

Malgré des difficultés financières et de recrutement, l’ARS Normandie mise sur l’innovation en 2026

Dorothée BRIMONT

4–5 minutes

L’Agence régionale de santé (ARS) Normandie a dévoilé ses ambitions pour 2026. Le retour à l’équilibre des établissements de santé et la crise des vocations font partie de ses priorités. Au même titre que les innovations et les expérimentations.



L’arrivée des étudiants de 4e année de médecine générale en stage autonome, dès novembre 2026, devrait soulager les professionnels de santé dans les secteurs en tension. - Photo d’illustration Paris Normandie - Stéphanie Péron Clément



Publié: 26 Janvier 2026 à 18h21 Temps de lecture: 1 min

C'est l'exercice de toutes les administrations en ce début d'année, donner le cap pour 2026. L'ARS (Agence régionale de santé) Normandie ne déroge pas à la règle. Son directeur général, François Mengin Lecreulx a donc distillé les axes de travail de ses équipes pour améliorer l'offre de soins dans la région.

Consultez l'actualité en vidéo

Résorber la dette

Avec près de 80 millions d'euros de déficit, les établissements publics de santé de Normandie sont sous perfusion. « *On a endigué l'hémorragie* » mais pas résorbé la plaie. L'ARS travaille « *à la performance hospitalière, à l'efficience et à l'accompagnement des structures pour retrouver l'équilibre financier*. » En Normandie, ce sont près d'un tiers des établissements qui sont dans le rouge. « *Il y a des économies de structure à faire* », notamment par le biais des services mutualisés.

Attirer des médecins et des spécialistes

C'est un fait, la Normandie souffre du manque de médecins, « *même si depuis deux ans il y a une stabilisation du nombre de praticiens. Il y en a autant qui partent et qui arrivent. Avant 2023, on perdait des médecins*. » Il n'est donc pas illogique que l'ensemble de la Normandie soit en dessous du standard français. Elle compte 68 médecins pour 100 000 habitants (80 pour le reste de la France). Avec de grandes disparités sur le territoire : « *On en compte 45 pour 100 000 dans l'Eure.* »

L'ouverture de centres de formation pourrait attirer de jeunes praticiens comme pour le dentaire à Rouen. Par ailleurs, la 4e année de médecine générale, instaurée en 2025, verra arriver dès novembre 2026 « *des stagiaires autonomes dans les territoires*. » En Seine-Maritime et dans l'Eure, 94 cabinets ont d'ores et déjà été identifiés pour les accueillir, dont 30 % dans l'Eure.

Des expérimentations à confirmer et à venir

Pour dégager de la capacité de prise en charge d'urgences, les régulations vont se développer, et, à terme, se généraliser sur le territoire. Dans l'Orne et le Calvados, c'est le secteur dentaire qui est régulé via le Samu. À Rouen, ce sont les urgences psy qui sont en test. Concernant la qualité de prise en charge du grand âge, la Normandie va expérimenter une cellule de recueil des situations de maltraitance en provenance des familles. Via un numéro de téléphone national puis une plateforme. Deux agents de l'ARS seront chargés de ces remontées de terrain.

Lire aussi

Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ?

Allain Bougrain-Dubourg attendu à Rouen pour le conseil national de la LPO

Dérive sectaire ou pas ? Relaxe prononcée dans une drôle de guéguerre en Normandie

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Accès aux soins Seine-Maritime Eure Normandie

Contenus sponsorisés

Juste pour vous

francebleu.fr

L'ARS de Normandie va lancer des formations en management pour améliorer l'attractivité des hôpitaux - ICI

Irène Prigent

4–5 minutes

Passer au contenu Passer au pied de page

Mardi 27 janvier Fête des Angèle

Mardi 27 janvier Fête des Angèle

François Mengin-Lecreulx, directeur de l'Agence Régionale de Santé de Normandie. © Radio France - Irène Prigent

Publié le lundi 26 janvier 2026 à 19:18

Face au manque de médecins dans les hôpitaux normands, l'Agence régionale de santé de Normandie va bientôt lancer des formations en management à destination des cadres au sein des centres hospitaliers.

Pour tenter d'**attirer et de fidéliser les médecins dans les hôpitaux**, l'Agence régionale de santé de Normandie souhaite proposer dès 2026 des formations en management. L'idée est de favoriser de meilleures conditions de travail pour les soignants. "*Aujourd'hui, il n'y a pas que les paramètres de rémunération et d'intérêt des missions qui rentrent en jeu. Mais il y a aussi la qualité de vie au travail. On voit que c'est une demande forte, surtout des jeunes praticiens*", explique François Mengin-Lecreulx, directeur général de l'ARS de Normandie.

Ce projet "d'école virtuelle de management" sera global pour

l'ensemble des hôpitaux normands. D'après **François Mengin-Lecreulx**, les formations s'adresseront en particulier aux cadres dans les établissements. "*On peut être un médecin d'excellence, mais ne pas avoir la fibre du management. C'est pour cela qu'il faut essayer de leur proposer un encadrement avec un programme commun à l'échelle du territoire*".

En parallèle, l'ARS promet aussi de poursuivre ses efforts pour **recruter de nouveaux médecins** en Normandie. Aujourd'hui, la région compte **seulement 68 médecins pour 100.000 habitants** alors qu'au niveau national, la moyenne est de 80 médecins pour 100.000 habitants. "*Depuis deux ans, on a stoppé l'hémorragie. Il y a autant de médecins qui arrivent sur notre territoire que de médecins qui partent. Le fait de communiquer sur les métiers, de multiplier les leviers de recrutement finit par porter ses fruits. Mais cela reste de toute façon compliqué de trouver des médecins.*"

- Santé publique
- Hôpitaux
- ICI Normandie (Calvados-Orne)
- ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure)

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Pour afficher ce contenu Odoxa, vous devez accepter les cookies *Mesure d'audience et web analyse*.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

Sur le même thème

Passer la section

tendanceouest.com

Rouen. Narcotrafic, lutte contre les violences intrafamiliales… Le procureur a annoncé ses objectifs 2026 pour le parquet

Margaux Fresnais

2–3 minutes

Lors de l'audience solennelle de rentrée au tribunal, le procureur de la République de Rouen, Sébastien Gallois, a dressé le bilan de l'activité de la juridiction pour 2025, tout en abordant les priorités pour l'année 2026.

Narcotrafic : les objectifs 2026

Le procureur de la République de Rouen, Sébastien Gallois a dépeint une situation inquiétante concernant le narcotrafic à Rouen et dans sa Métropole. *"Rouen c'est quatre meurtres en 2025 liés à la criminalité organisée, 12 tentatives de meurtre et quatre affaires d'enlèvements et/ou de séquestrations liées à chaque fois au trafic de stupéfiants*, décrit-il, *ces narcotrafiquants sont très actifs."* L'objectif du parquet pour l'année est donc de lutter *"contre ce fléau et gagner une guerre qui sur ce ressort, j'en suis certain est encore gagnable",* ajoute le procureur. Des avancées ont été remarquées durant l'année 2025 et dans l'agglomération rouennaise avec 180 trafiquants mis en cause, contre 70 en 2024.

Violences faites aux femmes et aux enfants : sujet central pour le procureur

Sébastien Gallois a également souligné l'importance de ces sujets

en raison des chiffres relevés au parquet : *"L'an dernier, le tribunal correctionnel a comptabilisé 3 600 femmes victimes*, indique-t-il, *et le mois de novembre c'est un viol sur mineur par jour signalé à mon parquet, soit des viols qui ont été commis le jour même soit il y a un an, deux ans, ou dix ans."* Le procureur l'affirme *"protéger les enfants sera ma priorité cette année"*, quitte à renoncer à d'autres affaires.

Première avancée 2026

Depuis le 5 janvier 2026, l'association AVEDE-ACJE (Association d'aide aux victimes, d'accès aux droits et de mesures sociojudiciaires) s'est installée au tribunal, remplaçant l'association AVIPP (Association d'aide aux victimes et d'information sur les problèmes pénaux) *"car elle ne répondait plus à nos attentes"*, explique le procureur. Il s'agit d'un bureau d'aide aux victimes, dès le dépôt de plainte pour les accompagner tout au long de la procédure, avant, pendant et après le procès. Il s'agit également d'une cellule d'aide psychologique.

francebleu.fr

"La priorité pour 2026 est de protéger les enfants" victimes de violences, indique le procureur de Rouen - ICI

Marianne Naquet

8–10 minutes

Sébastien Gallois, procureur de la République de Rouen, dans les studios de ICI Normandie. © Radio France

Diffusé le mardi 27 janvier 2026 à 7:44

Publié le mardi 27 janvier 2026 à 7:44

Quel bilan pour l'année 2025 en matière de justice pour le parquet de Rouen ? Quelles priorités pour cette année ? Après les avoir détaillées lors de l'audience de rentrée solennelle vendredi dernier, le procureur de la République de Rouen est l'invité de ICI Normandie, ce mardi 27 janvier.

Il a fait part vendredi 23 janvier de sa *"profonde angoisse"* et de sa très *"vive inquiétude*", face **au nombre d'affaires de violences faites aux enfants** vendredi 23 janvier, lors de l'audience solennelle de rentrée au palais de justice : le procureur de la République de Rouen indique ce mardi 27 janvier sur ICI Normandie que sa priorité pour 2026 "*sera de protéger les enfants qui sont ici et maintenant en danger, en danger physique d'être violés ou battus ce soir. "L'année 2025 a confirmé l'ampleur des violences qui sont commises sur les enfants"*, explique Sébastien Gallois, qui donne pour exemple **le mois de novembre dernier**. *"Au mois de novembre, mon parquet a été saisi de 30 affaires dans lesquelles des enfants du ressort avaient été violés. Alors pour certaines, c'était des viols qui avaient eu lieu avant-hier, pour*

d'autres c'était des viols qui avaient eu lieu il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans, et puis d'autres, des affaires dans lesquelles des enfants avaient été violés il y a 10 ans, il y a 15 ans."

Pour afficher ce contenu Dailymotion, vous devez accepter les cookies **Mesure d'audience**.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

Un nombre d'affaires "saisissant", étant donné qu'il y a aussi **d'autres types de violences commises** sur des enfants. "*Les enfants sont victimes de plein d'autres choses, de violences au sein de leur famille, de violences parfois dans leur environnement, leur environnement associatif, scolaires. Il y a aussi plein d'autres types d'affaires, des affaires de corruption de mineurs, des affaires de sollicitations en ligne. Donc c'est une masse absolument considérable face à laquelle, malheureusement, nous n'avons pas les moyens de tout prendre en compte",* constate Sébastien Gallois. **Cinq magistrats sont dédiés aux violences** faites aux enfants, au parquet de Rouen, avec une trentaine d'enquêteurs. Le procureur de Rouen appelle *"chacun à prendre ses responsabilités quand un enfant est en difficulté, à signaler",* mais pas de façon imprécise, "*sans se demander si tout doit aller en justice, ou à la police, ou à la gendarmerie."*

Sur les violences faites aux femmes

Le nombre de **victimes de violences conjugales est en baisse** pour 2025, il y en a 3 600. **Un féminicide s'est également produit**. Un pôle violences intrafamiliales a été créé en 2024, réorganisé en septembre dernier. *"Ce pôle violences intrafamiliales, il a pour but de nous permettre de recouper encore et toujours les informations. Le problème en matière de violences conjugales, c'est que vous avez une multitude de services qui sont saisis. Dans un seul tribunal, c'est à la fois le procureur, le juge aux affaires*

familiales, le juge des enfants, le juge pénal qui peuvent connaître de la même situation. Là, le risque c'est qu'on rate quelque chose parce que la victime aura dit quelque chose à un juge mais ne l'aura pas dit aux autres. Tout l'enjeu, c'est de partager l'information pour identifier les risques qui sont sur une victime pour nous permettre d'agir en temps et en heure", précise Sébastien Gallois.

Face au narcotrafic

En 2025, le parquet de Rouen a eu à traiter, en lien avec le narcotrafic, **trois affaires de meurtre, 12 tentatives**, 4 enlèvements ou séquestrations. C'est à peu près le même niveau qu'en 2024. Sébastien Gallois prend pour exemple, **un point de deal de l'agglomération où 100 opérations de police ont été menées** en un an, sur cet endroit précis. Celui-ci se reconstitue pourtant à chaque fois : *"une fois que vous avez décapité un point de deal, il se reconstitue immédiatement. Ce sont des enquêtes particulièrement exigeantes et des opérations qui consistent à interpeller des usagers qui venaient sur le secteur pour se ravitailler, mais aussi à interpeller des petits revendeurs, souvent du quartier, et puis parfois des opérations qui ont visé à arrêter les têtes de réseau."*

Sébastien Gallois rappelle qu'après l'évasion puis l'arrestation de Mohamed Amra, après l'attaque meurtrière contre un convoi pénitentiaire à Incarville, dans l'Eure, *"il y a eu quelques semaines, quelques mois de calme, on a senti que certains réseaux avaient été décapités. La réalité, c'est que très vite le terrain a été repris, ce qui veut dire que d'autres têtes de réseaux se sont installées. Donc, ce qui est certain, c'est que si le point de deal est toujours là, c'est aussi parce que les usagers sont toujours là. Pourtant, ils sont sanctionnés, ils prennent des amendes de 500 euros, qui sont verbalisées directement sur la voie publique, mais encore, et toujours viennent."* 190 trafiquants ont été mis en cause contre 70 en 2024.

L'enquête toujours en cours après la plainte déposée par France Nature Environnement

2025 marque aussi **l'année de création du pôle environnement du parquet de Rouen**. L'association France Nature Environnement a déposé plainte pour pollution des eaux au lithium en mai dernier contre Bolloré Logistics, après l'incendie de Grand-Couronne en 2023. "*C'est une plainte qui est toujours en cours de traitement. Il y a une enquête en cours avec l'espoir pour moi de pouvoir prendre une décision dans les mois qui viennent*", conclut le procureur de la République de Rouen.

- Rouen
- ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure)
- Justice
- Enquêtes – Investigation

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Pour afficher ce contenu Odoxa, vous devez accepter les cookies *Mesure d'audience et web analyse*.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

Les épisodes de l'émission : ICI matin, l'invité ICI Normandie

Passer la section

Sur le même thème

Passer la section

lecourriercauchois.fr

Seine-Maritime. Violences faites aux enfants : sujet préoccupant

Ghislain Annetta

4–5 minutes

"Nous avons eu dans la juridiction 30 affaires de suspicion de viol sur des enfants au mois de novembre, c'est une par jour." Ce constat glaçant a été dressé vendredi 23 janvier par le procureur de la République de Rouen lors de ses réquisitions pour l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire. Le magistrat a évoqué son *"inquiétude"* et son *"angoisse"* à propos des violences commises sur les mineurs. Ces *"faits odieux"* sont commis, en très grande majorité, dans des environnements fermés : famille, établissements scolaires, foyers, etc. *"Les agissements d'un prédateur sur la voie publique sont extrêmement rares"."* Ils sont le fait de gens, même de parents, qui affichent leur *"incapacité à admettre que l'enfant n'est pas un adulte"*.

"On signale plus mais signale-t-on mieux ?"

Cinq magistrats et une trentaine d'enquêteurs sont mobilisés sur le sujet. *"C'est beaucoup mais c'est encore insuffisant."* Le procureur s'est interrogé : *"On signale plus, c'est vrai. Mais signale-t-on mieux ? Ce n'est pas certain."* Sébastien Gallois estimait : *"Ce ne sont pas les dangers les plus imminents qui sont le plus fortement signalés."* Il ajoutait : *"Je ne parle pas que des dangers physiques. Le danger moral, je n'en ai pas les moyens."* Et il trouvait la transition avec un autre sujet de préoccupation de la justice : le narcotrafic. Il a donné l'exemple récent *"d'un jeune de 17 ans organisateur de la prostitution de plusieurs mineures, en fauteuil*

après avoir perdu l'usage de ces jambes [...] à cause du protoxyde d'azote. Ce produit détruit peu à peu le système nerveux central".

Drogues : en ville comme en campagne

L'affaire Amra est, selon lui, symptomatique de l'emprise de stupéfiants sur le territoire : *"Comment un petit voyou a-t-il pu devenir, sous nos radars, l'ennemi public n°1 ?"* Le parquet de Rouen est, après celui de la capitale du Nord, le plus fournisseur d'affaires pour la JIRS de Lille (Juridiction interrégionale spécialisée dans les affaires complexes) : quatre meurtres liés à des affaires de drogue, douze tentatives, quatre affaires d'enlèvement et séquestration. Dans un quartier de Rouen, un point de deal, connu des forces de l'ordre, a fait l'objet de plus d'une centaine d'opérations pour interpeller des consommateurs, des revendeurs et de plus gros poissons. *"Mais ce lieu est toujours actif. Quand un réseau tombe. D'autres se constituent."* Les produits stupéfiants circulent en ville comme dans les campagnes. *"A Yvetot et même dans des petites communes, nous le constatons lors des contrôles routiers comme ceux que nous avons effectués au jour de l'An"*, a complété le chef du parquet de Rouen. *"Tout cela pèse lourd dans l'activité de la police, avec 1 500 faits supplémentaires élucidés. La gendarmerie aussi affiche un excellent taux d'élucidation dans le domaine : 48%. Ce qui signifie qu'une affaire sur deux est soumise à poursuite."*

Palais magnifique mais peu fonctionnel

A Rouen, depuis plusieurs années, il n'est pas d'audience solennelle sans que ne soit abordée la situation de l'immobilier. *"Ce palais historique, magnifique depuis l'extérieur est surtout peu fonctionnel"*, a remarqué Matthieu Duclos. Le président du tribunal judiciaire stigmatisait *"l'éclatement des services et les mauvaises conditions de travail qu'il impose"*. Siège et parquet militent *"pour la construction d'une nouvelle cité judiciaire"*. Un palais qui serait bâti au mieux en 2032, voire 2033, 2034. *"En attendant qu'il se réalise,*

il nous faudrait trouver des locaux plus modernes, plus adaptés, permettant de regrouper sur un même site l'ensemble des services civils, en ce compris les affaires familiales, le pôle social et sans doute le conseil de prud'hommes, dont le bâtiment, place de la Madeleine, est vieillissant", a insisté le magistrat.

actu.fr

Du « jamais vu » au tribunal de Rouen : un homme de 20 ans jugé pour une affaire rare et « extrêmement grave »

6–8 minutes

Un homme de 20 ans a été condamné par le tribunal de Rouen pour une affaire rare et « extrêmement grave ». Lors d'un interrogatoire, il a volé une page de procès-verbal.

Sur le même thème

- Justice
- Prisons
- Tribunal de Rouen

Article réservé aux abonnés



Un homme de 20 ans a été condamné par le tribunal de Rouen lundi 26 janvier 2026. Il a volé une page d’interrogatoire avant de

s’en servir pour menacer un complice dans une autre affaire. (©JB/76actu/Archives)

Par Yann Rivallan Publié le 26 janv. 2026 à 20h12

C’est du « jamais vu », pour la procureure. C’est même « la première fois » que la présidente du tribunal de Rouen doit juger une telle affaire. Lundi 26 janvier 2026, Arthur*, 20 ans, était renvoyé pour des faits qualifiés **« d’extrêmement graves »**. Outre l’utilisation d’un téléphone portable en prison ou l’usage de stupéfiants, il était poursuivi pour un fait rare : **le vol d’une page d’un procès-verbal** d’interrogatoire et sa diffusion sur le réseau social Snapchat pour **menacer un complice** dans une autre affaire.

Il vole une page après son interrogatoire

Les faits remontent au 3 avril 2025. À l’issue d’un interrogatoire dans une affaire de vol en bande organisée et d’association de malfaiteurs, Arthur doit signer les 22 pages du procès-verbal récapitulant les auditions avant de retourner en détention provisoire. Profitant d’un moment d’inattention, il se **saisit de la page 7** de ce rapport, la plie et la glisse dans sa poche.

Cette fameuse page, elle contient **les déclarations de son complice** dans l’affaire de vols en bande organisée. Un témoignage critique qui a été photographié et publié par la suite dans une story via **son compte Snapchat**. Sur cette dernière, on peut notamment lire : « Abdel* de Canteleu passe aux aveux. » Un message que la justice estime comme « une menace » tendant à influencer son complice « pour qu’il revienne sur son témoignage ».

Mais Arthur ne l’entend pas de cette oreille. Sur un ton agressif, parfois nonchalant, il assure ne pas avoir « compris que c’était un acte illégal ». Constamment sur la défensive et particulièrement véhément lors de l’audience, la présidente va aller jusqu’à le menacer de **poursuites pour outrage**.

> Je ne connaissais pas encore le secret de l'instruction.

Pourtant, la procureure va vite lui rappeler que son casier judiciaire comporte 7 condamnations et qu'il avait « l'habitude » d'être confronté au monde judiciaire et à ses règles : « Je ne peux pas imaginer que vous n'ayez pas compris un seul instant que le procès-verbal soumis à signature était quelque chose que vous n'aviez pas le droit de prendre. »

Il avouera seulement avoir pris cette page car il avait **« une réputation de balance »** en détention et voulait prouver sa bonne foi. Il dresse un récit dans lequel il aurait transmis la page 7 à d'autres protagonistes de l'affaire lors d'une promenade et qu'il l'aurait récupéré quelques jours plus tard.

Surpris en train de jeter un téléphone au sol

Concernant la story menaçante, **il nie avoir pris en photo** la page concernée ou encore d'être à l'origine de la publication sur son propre compte Snapchat. Il admet seulement avoir « fait une capture d'écran » de la story incriminée en la découvrant, « parce que ça allait me retomber dessus ».

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

Là encore, les justifications du prévenu sont bancales. La procureure lui rappelle que ladite page a été retrouvée « dans son lit » lors d'une fouille menée après le signalement de la story par l'avocate de son complice. En plus de ça, il a été surpris par les agents pénitentiaires en train de **jeter un téléphone au sol**. Téléphone dans lequel les enquêteurs vont retrouver une photo de la page incriminée, utilisée pour concevoir la story Snapchat.

Face à des faits accablants et « gravissimes », la procureure requiert une condamnation de **10 mois de prison** pour le vol de la page de procès-verbal, la menace avec la story Snapchat et la possession d'un téléphone pourtant interdit en prison. Elle

demande toutefois de le relaxer pour un usage de cannabis retrouvé dans sa cellule au moment de la fouille car rien ne permet de déterminer si la résine lui appartenait. Il partage sa cellule avec deux codétenus.

Enfin, la procureure requiert **4 mois de prison supplémentaires** dans une seconde affaire de recel de téléphone lors d'une nouvelle fouille à la maison d'arrêt de Rouen diligentée en décembre 2025. Elle réclame la plus grande fermeté à la vue des antécédents d'Arthur.

Un an de prison après un sermon de son avocate

Maître Surlemont, l'avocate d'Arthur, va être elle aussi particulièrement ferme avec son client. Sa plaidoirie prend **des allures de sermon**. Elle concède avoir hésité à défendre le prévenu car il a mis en jeu sa crédibilité et aurait pu « rompre le lien de confiance » qu'elle a établi avec les juridictions en volant cette page de procès-verbal.

Remontée contre Arthur, elle lui enjoint d'« arrêter de dire des bêtises » et espère qu'une condamnation « lui apprendra à grandir ».

> J'ai rarement vu quelqu'un qui se comporte aussi mal à une audience.

Elle voit tout de même en lui « un côté attachant ». Celui d'un jeune adulte qui se comporte encore « comme un adolescent », qui a eu « un choc carcéral » et qui doit prendre conscience de ses actes.

Après en avoir délibéré, le tribunal condamne Arthur à **un an de prison** avec maintien en détention. Il est reconnu coupable de l'ensemble des faits, excepté l'usage de stupéfiants.

Cette peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées.

**Les prénoms ont été modifiés.*

francebleu.fr

Sans permis, sous cannabis et en délit de fuite, le procès du conducteur qui a tué Théo a lieu ce mardi au Havre - ICI

Amélie Bonté

5–6 minutes

Patrick et Elodie Blondel, le père et la soeur de Théo attendent avec appréhension le procès du chauffard qui a tué le plus jeune de la fratrie. © Radio France - Amélie Bonté

Publié le mardi 27 janvier 2026 à 6:00

Le conducteur qui a mortellement percuté Théo, le 1er mai 2025 au Havre, est jugé ce mardi par le tribunal correctionnel. Le jeune conducteur âgé d'aujourd'hui 20 ans roulait sans permis ni assurance, sous cannabis et avait pris la fuite. Un rassemblement est prévu en amont par la famille de Théo.

Quasiment neuf mois après le décès de Théo au Havre, **le procès du conducteur qui l'a renversé** se tient ce mardi devant le tribunal correctionnel.
Théo, 21 ans **est mort sur le coup** le 1er mai 2025 à l'entrée de la ville du Havre alors qu'il rentrait chez lui à pied, peu avant 3H du matin. Il a été **renversé par un conducteur sans permis, sans assurance, qui avait consommé du cannabis et pris la fuite**, avant de se rendre à la police le lendemain. Ce mardi après-midi, le procès de ce jeune conducteur, qui reconnaît les faits, se déroule au tribunal correctionnel du Havre.

"On ne vit plus, on survit"

Depuis neuf mois la vie de ce père a basculé. Sur son oreille

gauche, une boucle d'oreille en forme de T pour Théo, le nom de son fils percuté mortellement par un jeune conducteur sans permis, sous cannabis et qui avait pris la fuite. **Patrick et le reste de sa famille se sont portés partie civile** au procès ce mardi.
"*J'appréhende forcément de voir le chauffard qui a ôté la vie de mon fils, de mon petit chouchou. C'est une perte très dure que rien ne pourrait remplacer.* ***On a une vie brisée, anéantie. Moi je ne vis pas, je survis***."
Même sentiment pour la grande soeur de Théo, Elodie qui dit "*être dans la peur de ne pas être satisfaite du jugement.*"

Le jeune conducteur qui a renversé Théo vient de fêter ses 20 ans en détention provisoire. Il est **poursuivi pour homicide involontaire avec au moins deux circonstances aggravantes**.
"***On est vraiment en colère****, mon petit frère est décédé sur le coup. Le jeune qui conduisait a éteint ses feux, il a fait un délit de fuite, il a accéléré. Il a déjà tué quelqu'un, il aurait pu en tuer un deuxième en accélérant justement comme ça*", raconte la grande sœur, Elodie.

Puis elle ajoute, **"*On espère que ça va servir de leçons à tous ces jeunes qui conduisent sans permis. Je pense qu'ils ne se rendent pas compte des conséquences*".**
En hommage à Théo, sa famille organise avant le début du procès, un rassemblement sur le lieu de l'accident devant l'usine Siemens Energy à 11h30, puis une marche jusqu'au tribunal.

- Procès
- Permis de conduire
- Accident
- Homicide

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les

paris-normandie.fr

Fécamp : attrapé par la patrouille, il menace et tente de cogner les agents

Paris Normandie

3–4 minutes

Un homme de 30 ans a été interpellé dans la nuit du samedi 24 janvier 2026 à Fécamp, rue André-Paul-Leroux, après avoir tenté d'échapper à un contrôle. Agressif et alcoolisé, il a menacé les policiers avant d'être placé en garde à vue.



La police est intervenue samedi vers 1 h 45, rue André-Paul-Leroux. - Illustration Paris Normandie

Publié: 26 Janvier 2026 à 12h51 Temps de lecture: 1 min

Un homme de 30 ans a été interpellé par les forces de l'ordre dans

la nuit du samedi 24 janvier 2026 à Fécamp, après avoir tenté de se soustraire à un contrôle de police. Les faits se sont produits vers 1 h 45, rue André-Paul-Leroux.

Consultez l'actualité en vidéo

0,86 gramme d'alcool

L'individu a adopté un comportement particulièrement agressif, selon les forces de l'ordre. Il sentait fortement l'alcool, a proféré des menaces et a tenté de porter des coups aux policiers lors de l'intervention. Face à son attitude, il a été maîtrisé puis interpellé. Placé en garde à vue, l'homme a fait l'objet d'un dépistage qui a révélé 0,86 gramme d'alcool par litre de sang.

Lire aussi

Coopération, plateau technique, personnes âgées : 2026, une « année décisive » pour l'hôpital de Fécamp

Téléthon à Fécamp : 4 641,50 € récoltés grâce à la mobilisation des associations locales

À Senneville-sur-Fécamp, Pascal Lecourt, maire depuis 1995, en quête d'un nouveau mandat

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Fécamp

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

Fécamp



france3-regions.franceinfo.fr

Ce dépanneur arnaque les automobilistes en panne sur l'A13, grâce à une application GPS

Écrit par Manon Loubet

~3 minutes

Les gendarmes de la Seine-Maritime ont intercepté un faux dépanneur qui escroquait les automobilistes en panne sur l'A13, juste avant Noël 2025. Il surveillait les automobilistes en panne sur une application GPS et intervenait sur place.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l’éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Fin octobre 2025, l'Escadron départemental de contrôle des flux de la gendarmerie de la Seine-Maritime a initié une enquête visant un dépanneur illégal sur l'A13 dans le secteur du Havre.

> Depuis plusieurs semaines, la recherche et collecte multi-champs du renseignement avait mis en lumière l’activité frauduleuse d’un dépanneur non agréé qui se permettait d'évacuer des véhicules sur l'autoroute A131, sur la couronne havraise.
>
> *Gendarmerie de la Seine-Maritime*
>
> Facebook

Selon les premiers éléments de l'enquête, le dépanneur seinomarin surveillait les alertes sur une application GPS et attendait un signalement de panne sur l'A131.

"À bord de sa dépanneuse, il se rendait sur les lieux, en proposant une évacuation en dehors de toute assistance réglementée couverte par un contrat d'assurance", poursuit la gendarmerie sur son post Facebook.

Certaines victimes vulnérables s'acquittaient de la somme de 150 euros au soi-disant dépanneur, afin de bénéficier d'une évacuation qu'il assurait *"plus rapide"* et *"moins chère"* que celle proposée par les assurances.

Interpellé en flagrant délit, le conducteur de la dépanneuse était sous l'emprise de produits stupéfiants et son véhicule était non-assuré.

De plus, à bord, se trouvaient quatre personnes en surnombre autorisé. Les gendarmes ont mis définitivement hors d'état de nuire ce dépanneur, qui sera jugé prochainement au tribunal.

actu.fr

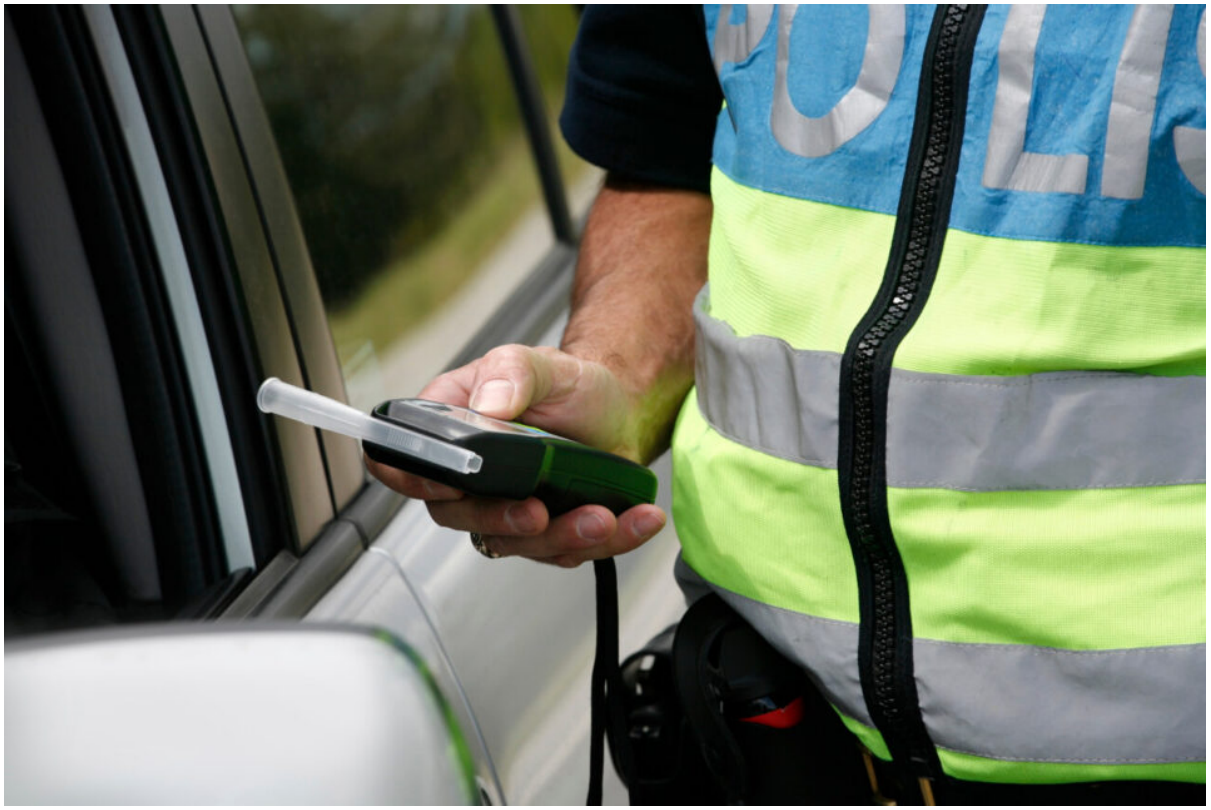
À Rouen et au Havre, ces conducteurs ont fait exploser l'alcootest

~3 minutes

Au Havre et à Rouen, dans la nuit du 26 janvier 2026, deux conducteurs ont affiché des taux d'alcool très importants. Mal leur en a pris...

Sur le même thème

- Alcool
- Police



Au Havre et à Rouen, deux conducteurs ont rivalisé à l'alcootest. (©Adobe Stock/Illustration)

Par Julien Bouteiller Publié le 26 janv. 2026 à 11h50

Au Havre et à Rouen, ces deux conducteurs **ont bien forcé sur la bouteille** dans la nuit du 25 au 26 janvier 2026. Mal leur en a pris,

puisqu'ils ont été interpellés, apprend-on de source policière.

Plus de 2g dans le sang

Le premier a été interpellé à Rouen, vers 2h10 du matin ce lundi. La police a été appelée pour plusieurs véhicules accidentés dans **la rue Méridienne**. Sur place, ils ont retrouvé « une Audi accidentée, moteur tournant, à cheval sur le trottoir, et deux autres voitures endommagées ».

Le conducteur a expliqué avoir perdu le contrôle de son véhicule après un écart. Mais surtout, « il était manifestement ivre ». Ce qui a été confirmé par un alcootest qui a révélé **un taux de plus de 2g d'alcool** par litre de sang. La nuit d'ivresse s'est donc finie en garde à vue.

Beaucoup d'alcool, mais pas de permis

Un peu plus tard dans la nuit, vers 5h, c'est au Havre qu'un automobiliste s'est fait remarquer. **Boulevard Albert-I^{er}**, les policiers ont retrouvé « un véhicule mal stationné, moteur en marche, avec de la musique à un volume élevé ».

Le conducteur semblait là aussi manifestement ivre. Il battait son compère rouennais **avec 2,44g d'alcool dans le sang**. Il a aussi parfait son palmarès d'une **conduite malgré la suspension du permis** et sans assurance. Résultat, il a lui aussi fini en garde à vue.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Ces événements montrent qu'il y a encore bien de la prévention à faire sur l'alcool au volant. En 2025, en Seine-Maritime, 14 accidents mortels étaient liés à l'alcool ou à la drogue.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

lecourriercauchois.fr

Entre Tancarville et Lillebonne. Manœuvre ratée sur la D982 : un poids lourd embourbé, la circulation perturbée

Cédric Thomire

~1 minute

Un poids lourd est en mauvaise posture sur la route départementale D982 entre Lillebonne et Tancarville. Lundi 26 janvier, alors qu'il circulait en direction de Lillebonne, le chauffeur a entrepris une manœuvre. Il s'est engagé sur l'accotement, mais il s'est embourbé. Le chauffeur n'a pas été blessé. Reste désormais à évacuer le véhicule.

Vers 12 h 30, un camion a tenté de venir à la rescousse. Alors que la police municipale intercommunale bloquait la route, le conducteur du camion a tenté de tirer le poids lourd embourbé par sa remorque. Mais après plusieurs tentatives, ce fut un échec.

Une autre opération de dépannage à venir

D'autres moyens vont être appelés sur place pour déloger le véhicule. Prudence, donc, en arrivant dans le secteur. La route départementale sera de nouveau bloquée lors de la prochaine opération de dépannage.

france3-regions.franceinfo.fr

Une grande région et un même drapeau : la Normandie s'est-elle créé une identité forte comparable à la Bretagne ?

Écrit par Marie Lorillec

4–5 minutes

La réunification de la Normandie en 2016 a marqué la fin de six décennies de division. Aujourd'hui, le sentiment d'appartenance régional se renforce visiblement.

L’actu des régions

Chaque jour, un tour d’horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L’actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Il y a tout juste dix ans, la Normandie retrouvait son unité administrative après plus de six décennies de séparation. La réunification, effective depuis 2016, a replacé sous une même bannière les cinq départements historiques de la région. Mais au-delà du changement institutionnel, cette fusion a-t-elle eu un impact sur l'identité et la représentation que les Normands ont d'eux-mêmes ?

Pour comprendre cette réunification, il faut remonter loin dans l'Histoire. *"La subdivision entre Haute et Basse-Normandie est ancienne et remonte au Moyen Âge, bien avant la création des*

départements à la Révolution", rappelle Christophe Maneuvrier, historien et directeur de la Maison de la recherche en sciences humaines (MRSH).

"*Ces deux espaces, polarisés l'un par Caen, l'autre par Rouen, correspondaient à ce que les géographes appellent "l'espace vécu" : un espace mental dans lequel baignent les populations, avec leurs propres repères et attachements.*" Le territoire où l'on vit, où l'on se déplace au quotidien donc.

En 1956, puis définitivement en 1982 avec la loi de décentralisation Defferre, cette division historique s'est cristallisée administrativement en deux régions distinctes. Pourtant, dans l'esprit des législateurs, cette configuration n'était qu'une étape. "*Les politiques et ceux qui avaient pensé la décentralisation considéraient que vingt-deux régions, c'était trop*, explique Christophe Maneuvrier. *Ils ne voulaient pas bousculer les habitudes trop vite, le département comptant encore énormément dans l'esprit des Français. Cette organisation devait donc évoluer progressivement."* Il aura fallu attendre près de 35 ans.

Depuis 2016, les observateurs notent des changements concrets dans le sentiment d'appartenance régional. *"On voit bien l'affirmation d'une "normandité" comme dirait Léopold Sédar Senghor, par exemple à travers l'usage du drapeau"*, constate l'historien.

> Les marques et producteurs de produits alimentaires revendiquent désormais leur origine normande avec fierté, à l'image de ce qui se faisait déjà en Bretagne.
>
> *Christophe Maneuvrier, historien et directeur de la MRSH*

Cette dynamique n'entre pas en contradiction avec les identités locales plus anciennes. On peut être du Cotentin, de Basse-Normandie ou de Haute-Normandie, et se sentir également normand. Comme l'explique Christophe Maneuvrier, *"quelqu'un peut dire qu'il est de Lisieux, qu'il est du Pays d'Auge, parce qu'il a grandi là, il est attaché à ses paysages, à sa ville, tout en travaillant*

à Cherbourg. C'est une question d'échelles d'appartenance qui se superposent sans s'annuler."

Dans ce regain d'attachement à l'identité régionale, le retour de l'emblème normand n'est pas anodin. *"Avant 2016, par exemple, les logos des deux régions ne reprenaient pas les léopards. Il y avait un tout petit bout de léopard dans le logo de la région Haute-Normandie, mais aucune des deux régions n'avait osé s'approprier cet élément visuel"* note Christophe Maneuvrier.

Dans les magasins, les drapeaux normands sont beaucoup plus présents. *"C'est aussi lié à la mise en avant des filières courtes, à la mise en avant du "consommer local"*, souligne l'historien. *On voit de plus en plus, dans les grandes surfaces ou même chez les petits distributeurs, des produits qui sont estampillés Normandie. Dans toutes les grandes surfaces, il y a aujourd'hui un rayon "produits régionaux normands". Ça n'existait pas autrefois."*

Dix ans après la réunification, la Normandie administrative semble progressivement rejoindre la Normandie des territoires vécus et des identités partagées. Un processus lent, mais qui s'inscrit dans la durée.

paris-normandie.fr

Plan social au Secours catholique : les salariés du Havre doublement inquiets

Nicolas Le Jean

6–7 minutes

Pour la première fois de son histoire, le Secours catholique met en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi. Inquiets pour leur avenir et celui des bénéficiaires, les salariés de l'antenne du Havre ont organisé une réunion de sensibilisation.



Publié: 26 Janvier 2026 à 18h37 Temps de lecture: 3 min

Derrière sa mission de charité, le Secours catholique traverse une crise inédite. La direction nationale de l'association a annoncé la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoyant la suppression de 130 postes sur un effectif de 932 salariés, mi-octobre 2025. *« Nous l'avons appris par visioconférence réunissant tous les salariés et la direction. En amont, nous pressentions qu'une restructuration était en cours, mais nous n'imaginions pas que cela irait jusqu'à un PSE. Ça a été violent* », témoigne Benoît Laiguillon, animateur de réseaux de solidarité pour le territoire du Havre, comptant quatre salariés. Il explique que la direction justifie ce PSE par une baisse du nombre de donateurs (le don moyen augmentant toutefois) et un déficit chronique : sur les 16 derniers exercices comptables, 13 sont déficitaires.

La délégation la plus touchée

« Nous sommes la délégation la plus touchée », s'inquiète Marielle Delaforge, secrétaire de la délégation de Haute-Normandie (Évreux, Le Havre et Rouen) et basée au Havre. L'évolution envisagée ferait passer l'effectif de cette délégation régionale de 14 à 9 salariés. Ceux du Havre craignent la suppression de deux postes administratifs, secrétariat et comptabilité. L'animateur de l'antenne du Havre pourrait en outre devoir gérer, en plus de la ville, un territoire élargi incluant Hautes Falaises et Vallée de Seine. Il craint en effet que le poste de sa collègue animatrice sur ces deux derniers secteurs soit menacé.

« Je suis là pour les gens. »

Marielle Delaforge, Secrétaire à l'antenne havraise du Secours catholique

Si les salariés sont inquiets pour leur avenir, ils le sont aussi pour les bénéficiaires du Secours catholique. L'antenne du Havre ayant été confrontée à 8 000 situations en 2024, la présence physique est selon eux vitale. Ainsi, outre ses tâches de secrétariat, Marielle Delaforge gère l'accueil du public. *« Je suis là pour les gens, mais ce n'est pas comme cela que cela fonctionne dans le plan »,* se désole-t-elle. Sans personnel administratif pour assurer la permanence, l'accueil des personnes en détresse, parfois à la rue, risque de devenir intermittent.

Compenser avec les bénévoles, « irréaliste »

Pour compenser la perte de salariés, la stratégie du Secours catholique repose désormais sur la *« montée en compétences des bénévoles »*, pose Benoît Laiguillon. Une approche qu'il juge irréaliste, dans la mesure où la charge de travail deviendrait trop forte pour ces bénévoles[1], alors que ceux-ci cherchent au contraire des engagements plus ponctuels.

Face à la situation, les quatre salariés du Havre ont monté un comité de soutien. *« Ce n'est pas pour dire que nous sommes pour ou contre ce PSE. Nous ne voulons pas de récupération politique*

ou syndicale. Nous nous manifestons parce que nous sommes attachés au territoire du Havre et reconnus par nos partenaires institutionnels et associatifs que nous voulons informer de la situation », motive Benoît Laiguillon. Ces partenaires, mais aussi les bénévoles du Secours catholique et les élus du Havre et des communes du diocèse, ont été conviés à une réunion publique d'information vendredi 23 janvier 2026 (lire par ailleurs). Une initiative qu'a soutenue Mgr Jean-Luc Brunin, évêque du Havre.

Contact : 06 09 32 33 77 – comitedesoutien.secourscatho.lh@gmail.com(1) Ils sont 200 pour le territoire du Havre, et 120 pour celui des Hautes Falaises – Vallée de Seine.

Lire aussi

Plan social au Secours catholique, mort de Théo : l'heure du procès… le point actu à 20 h

Crimes oubliés en pays de Caux. Qui a tué Marie Lefebvre à Nointot en 1924 ?

Voile : « Le plus important, c'était le record », Guillaume Pirouelle raconte son Trophée Jules Verne

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Le Havre (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



paris-normandie.fr

Téléthon à Fécamp : 4 641,50 € récoltés grâce à la mobilisation des associations locales

Paris Normandie

4–5 minutes

La solidarité avait été au rendez-vous à Fécamp à l'occasion du Téléthon. Ce qui a permis de remettre un chèque de 4641,50 € à l'AFM-Téléthon, afin de faire avancer concrètement la recherche et l'espoir pour les enfants malades.



« Dans quelques décennies, grâce à votre générosité, nous aurons éradiqué l'amyotrophie spinale », selon Matthieu Travers (à droite, en fauteuil roulant). - Paris Normandie

Publié: 27 Janvier 2026 à 07h45 Temps de lecture: 2 min

À Fécamp, Matthieu Travers, coordinateur départemental de l'AFM-Téléthon Région Ouest de Seine-Maritime, a été touché de recevoir un chèque de 4641,50 € de la part de Jocelyn Hache, président du comité de pilotage du Téléthon – Fécamp. La solidarité a été une nouvelle fois au rendez-vous à Fécamp. *« Avec l'engagement des bénévoles des associations fécampoises, qui se sont mobilisées, comme partout en France. Vous êtes en train de changer le cours de la science, le cours de la médecine et surtout le cours de la vie de milliers d'enfants »*, explique Matthieu Travers, atteint, lui aussi, d'une maladie neuromusculaire. Il cite l'exemple de Sacha qui a

reçu un traitement contre la myopathie de Duchenne et arrive à monter les escaliers en courant.

Encore mieux en 2026

« D'autres enfants ont bénéficié d'une aide pour un traitement. Comme celui contre l'amyotrophie spinale. Un traitement qui leur permet aujourd'hui de voir la vie comme tout autre enfant », poursuit Matthieu Travers. Jocelyn Hache salue l'implication constante de certaines associations locales. Le conseil municipal enfants s'est aussi mobilisé en vendant ses cartes de vœux et a récolté 883 €. Déjà le rendez-vous est pris pour décembre 2026. *« On fera encore mieux ! »*, promet Jocelyn Hache. En marge, Joëlle Duhamel a été remerciée pour ses 25 ans de bénévolat.

Lire aussi

Coopération, plateau technique, personnes âgées : 2026, une « année décisive » pour l'hôpital de Fécamp

À Senneville-sur-Fécamp, Pascal Lecourt, maire depuis 1995, en quête d'un nouveau mandat

Fécamp : attrapé par la patrouille, il menace et tente de cogner les agents

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

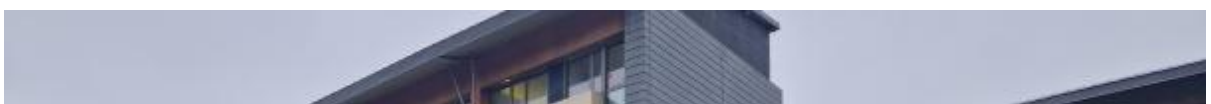
Fécamp (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

Fécamp



paris-normandie.fr

Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ?

Violaine Gargala

6–8 minutes

Alors que l'État tarde à se prononcer sur l'avenir du projet autoroutier – une absence de nouvelles face à laquelle le président du Département de la Seine-Maritime ne mâche pas ses mots – certains y voient un abandon. Mais qu'en est-il vraiment ?



L'entrée en vigueur d'un contrat de concession était initialement annoncée par l'État d'ici fin 2025. - Photo Paris Normandie / STÉPHANIE PÉRON CLÉMENT



Publié: 27 Janvier 2026 à 06h03 Temps de lecture: 4 min

« Je crois qu'on a obtenu que ce projet soit définitivement ajourné. On n'a pas encore reçu le décret par lequel l'État abandonne le

contournement Est de Rouen mais je crois qu'on y est arrivé », a ainsi lancé Marc-Antoine Jamet, maire de Val-de-Reuil lors de ses vœux le 15 janvier 2026. Effet d'annonce en période électorale ? Ou bien le projet d'autoroute à péages reliant l'A28 à l'A13 serait-il définitivement enterré ?

Certes le 3 juillet 2025, le ministre des Transports affirmait auprès de *Paris Normandie* que *« sans consensus le projet ne verrait pas le jour »*. Mais y a-t-il eu depuis une décision définitive de prise ? Contacté, le ministère indique, le 23 janvier 2026, qu'il y a *« un travail en cours, à la demande du ministre, d'actualisation des évaluations et de priorisation des projets d'infrastructures. Les conclusions de ce travail seront connues au printemps ».*

Une loi-cadre

Suite aux conférences Ambition France Transports, organisées par le gouvernement sur le financement des infrastructures de transports de mai à juillet 2025, une loi-cadre sur les transports avait été annoncée. Elle doit être présentée en Conseil des ministres dans les prochaines semaines. Puis, doit suivre un projet de loi de programmation des investissements dans les infrastructures de transport, couvrant une période au moins décennale. La loi-cadre est soumise à l'avis consultatif du Comité d'orientation des infrastructures (COI).

Pour cette instance, *« l'abandon de l'A133-A134 est quasi acté, on le sait par l'intermédiaire de France nature environnement qui a un représentant au COI »*, avance Guillaume Grima, membre du collectif Non à l'autoroute A133-A134 et administrateur de FNE Normandie. Mais nul ne sait encore s'il sera question du contournement, dans un sens comme dans l'autre, dans la future loi-cadre.

Un président irrité

Bertrand Bellanger, le président du Département de la Seine-

Maritime, ose croire que l'autoroute tant attendue se fera car il veut croire en la parole de l'État. *« En juillet le ministre des Transports avait dit qu'il réunirait les différents partenaires à l'automne. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il a perdu le numéro du président du Département cofinanceur du projet, mais je n'ai aucune nouvelle »*, lance, piquant, Bertrand Bellanger. Qui dans ces circonstances *« en reste à l'annonce, le 14 décembre 2021, de Jean Castex, alors ministre des Transports, donnant le feu vert au contournement. Et cela tant que je ne recevrai pas un courrier ou un coup de téléphone me disant que l'État n'a pas la volonté de respecter sa parole ».*

« Je n'ai jamais connu une telle désinvolture »

Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime

Et le président de rappeler que le Département s'est engagé à financer le projet à hauteur de 40 M€ (245 M€ pour l'État, 205 M€ pour la Région, le reste le sera par le concessionnaire autoroutier). La collectivité, comme la Région, avait voté une rallonge lorsque la Métropole de Rouen s'était désengagée financièrement en 2021. Mais pour l'instant, aucune somme d'argent n'a été dépensée : *« Ce budget est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement. »* Alors, face à l'absence de décision et de nouvelles, Bertrand Bellanger n'hésite pas à pointer du doigt le manque de sérieux du gouvernement. *« J'ai été élu pour la première fois en 1989 et je n'ai jamais connu une telle désinvolture. Dans le débat public que l'on connaît actuellement, ça serait bien que l'État montre l'exemple et tienne ses paroles »*.

Bertrand Bellanger rappelle aussi que le projet est *« d'intérêt national »* car le contournement Est de Rouen permet en fait un grand contournement Ouest de Paris. Ce qui, à ce titre, devrait aussi jouer en la faveur de la réalisation de la liaison autoroutière, estime celui qui dénonce également les *« polémiques politiciennes »* de certains élus *« à l'approche des élections »*.

Interrogé sur l'attente, le président de la Région Normandie, Hervé Morin, ne cache pas son dépit. Il évoque comme possible fin du projet, l'extinction de la déclaration d'utilité publique en novembre 2027 – sa durée de validité est de dix ans – si aucun consensus n'est possible d'ici là. Ça serait alors le bout du chemin pour ce vieux serpent de mer.

Lire aussi

David Gallienne parraine une formation gastronomique d'excellence près de Rouen

À Rouen, une ancienne serveuse ouvre le Marie-Lyne, un bistrot intimiste et gourmand

Rouen. Effectifs, narcotrafic, violences sur mineurs... Quel bilan pour la Justice en 2025 ?

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Contournement Est de Rouen Rouen (Seine-Maritime) Louviers (Eure) Eure Seine-Maritime

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

Rouen





[David Gallienne parraine une formation gastronomique d’excellence près de Rouen]



[À Rouen, une ancienne serveuse ouvre le Marie-Lyne, un bistrot intimiste et gourmand]



[Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ?]





[Rouen. Effectifs, narcotrafic, violences sur mineurs... Quel bilan pour la Justice en 2025 ?]



[Hockey sur glace – Ligue Magnus : à Marseille, les Dragons de Rouen vont cette fois devoir régler la mire]





Campagne hivernale 2026 : les Restos du Cœur en tension dans la Métropole de Rouen

Voir plus d'articles

Juste pour vous

tendanceouest.com

Ponts de Normandie et de Tancarville. Des travaux d'entretien débutent, la circulation réduite à 70km/h

Célia Caradec

1–2 minutes

Des travaux d'entretien débutent sur le pont de Normandie et le viaduc du Grand Canal, à partir du lundi 26 janvier. Ce chantier va permettre d'entretenir l'éclairage aux abords de la route.

Du lundi au vendredi, 24h/24, une voie sera fermée, en alternance, dans les deux sens de circulation. La vitesse est, en conséquence, limitée à 70 km/h.

Ces travaux s'étendront jusqu'au dimanche 15 février.

Pont de Tancarville : circulation neutralisée dans le sens Le Havre/Paris

En parallèle, la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, qui gère les deux ponts, réalise également des travaux de réparations des garde-corps sur le viaduc de la N182, sur le pont de Tancarville.

La circulation est neutralisée dans le sens Le Havre/Paris, du lundi à 9h au vendredi à 15h. En conséquence, la circulation est basculée sur l'autre sens de circulation et la vitesse limitée à 70km/h.

Les travaux débutent lundi 26 janvier également, et doivent s'achever vendredi 6 février.

actu.fr

En Seine-Maritime, vos élus vont-ils voter la suppression des ZFE ? Attention, ce n'est pas si simple...

5–6 minutes

Ces 27 et 29 janvier 2026, députés et sénateurs seront amenés à voter (entre autres) pour ou contre la suppression des ZFE. Comment se positionnent les élus en Seine-Maritime ?

Sur le même thème

- Assemblée nationale
- Automobile
- Zone à faibles émissions (ZFE)

Article réservé aux abonnés



Les élus de la Seine-Maritime vont-ils se prononcer pour ou contre la suppression des ZFE ? (©GL/actu Toulouse/Illustration)

Par Rédaction Normandie Publié le 26 janv. 2026 à 18h24

Les ZFE vont-elles être supprimées ? Ces zones où les véhicules les plus polluants sont interdits ne cessent d'alimenter le débat. Ces 27 et 29 janvier 2026, les parlementaires auront à voter **pour ou contre leur suppression**, au milieu du vote sur la loi de simplification. Découvrez **comment vont se positionner les députés et sénateurs de la Seine-Maritime**.

Les ZFE vont-elles être supprimées à Rouen et au Havre ?

À Rouen et au Havre, la question divise, étant directement concernées par ces restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants (Crit'Air 4 et 5 pour Rouen et 12 autres communes de l'agglomération, véhicules non classés pour les communes du Havre et Sainte-Adresse, ainsi que des portions d'Octeville-sur-Mer).

Certains élus plaident **pour leur suppression au nom de l'égalité sociale** : « C'est une imposition extrêmement drastique pour les travailleurs précaires avec une absence totale de maîtrise des prix, et des tarifs qui ont explosé ces cinq dernières années », déplore **Alma Dufour**, députée LFI de la 4e circonscription.

Vos élus sont-ils pour ou contre ?

D'autres élus alertent sur **les conséquences environnementales** d'un tel recul. « Toutes les études montrent que la ZFE a permis une amélioration très nette de la qualité de l'air et diminue les pics de pollution », plaide **Annie Vidal**, députée Horizons. Elle avait toutefois porté un amendement, rejeté, pour simplifier le classement en Crit'Air pour qu'il se base non pas sur l'âge, **mais sur l'impact réel du véhicule.**

INFOGRAPHIE. En Seine-Maritime, vos élus vont-ils voter pour ou contre la suppression de la ZFE ?

Ce clivage territorial rend la position des parlementaires d'autant plus délicate. Soutenir la suppression des ZFE reviendrait à suivre une partie de leur électorat lésée par les restrictions. Mais elle pourrait également être perçue comme une régression sur le plan climatique, bien que la pertinence de cette mesure soit controversée depuis sa mise en place le 1er septembre 2022.

Une loi fourre-tout

Au-delà des ZFE, c'est le texte **de la loi de simplification** en lui-même qui est sujet à débats en raison de la variété de ses thématiques : simplification administrative pour les entreprises, implantation de projets industriels, ou encore sécurisation de projets d'infrastructure… La liste est longue et l'ordre du jour musclé. Dans ce contexte national tendu, les parlementaires de la Seine-Maritime dévoilent peu à peu leurs positions.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

Le texte sera soumis au vote à l'Assemblée nationale le lundi 27 janvier 2026, avant de passer devant le Sénat le jeudi 29 janvier. Plusieurs élus locaux ont déjà confié leur intention de voter en faveur du texte, comme **Jean-Paul Lecoq**, député PCF (Parti Communiste Français) de la 8e circonscription. « Les ZFE constituent des zones d'exclusion des automobilistes les plus modestes. Je m'oppose depuis l'origine à cette façon injuste et autoritaire de répondre à une vraie problématique. »

D'autres ont déclaré qu'ils attendront les derniers débats avant de se prononcer définitivement : « Je n'ai pas statué sur mon intention de vote et attendrai notre réunion de groupe prévue mardi [27 janvier 2026] pour prendre une décision réfléchie », confie **Marie-Agnès Poussier-Winsback**, députée Horizons de la 9e circonscription.

Dans l'ombre, certains misent déjà **sur un rejet du texte par le Conseil constitutionnel** en raison de son caractère de possible « cavalier législatif » (dispositions contenues dans un projet de loi qui n'a aucun lien avec le projet initial déposé). C'est ce que relève le député socialiste Gérard Leseul : « Je suis contre le projet de loi global. Il y a une dénaturation du texte. Je déplore que ce soit le seul projet de loi du gouvernement pendant cette mandature ».

D'ici là, le flou demeure, avec une certitude : le débat à venir dépassera largement le cadre des ZFE, avec en toile de fond la question de la cohérence législative.

Charline Buchard et Marion Burel

Cet article a été réalisé par des étudiants de l'IEJ Rouen

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

ouest-france.fr

En Normandie, la circulation des trains va être compliquée ce week-end des 31 janvier et 1er février

Claude Maine

8–10 minutes

Des travaux sur les aiguillages à Darnétal (Seine-Maritime) et à Trappes (Yvelines) sont menés ce week-end des 31 janvier et 1er février 2026. Conséquence : la circulation de plusieurs trains en Normandie est empêchée. Elle redeviendra normale dimanche à partir de 17 h.



Conséquence des travaux menés sur des aiguillages à Darnétal (Seine-Maritime) et à Trappes (Yvelines), la circulation des trains est limitée ce week-end des 31 janvier et 1er février 2026 en Normandie. Illustration | ARCHIVES MARTIN ROCHE / OUEST-FRANCE

Publié le 26/01/2026 à 18h38

Un nouveau week-end de travaux se profile sur les voies de

chemin de fer de la SNCF en Normandie. Samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2026, SNCF Réseau remplace les aiguillages à Darnétal, entre Rouen et Oissel (Seine-Maritime).

Sur la ligne Le Havre - Rouen - Paris Saint-Lazare, samedi toute la journée et dimanche jusqu'à 17 h, les trains Krono + sont détournés à Yvetot (Seine-Maritime) avec une correspondance ferroviaire entre cette dernière gare et Rouen et ce, dans les deux sens.

Ainsi, le train partant de Paris-Saint-Lazare à 11 h 48 atteindra Rouen à 14 h 35, soit 2 heures et 47 minutes de trajet. Celui partant de la Gare du Nord à Paris 16 h 03 ralliera Rouen à 21 h 19 après 5 heures et 16 minutes de voyage. Le trajet habituel oscille entre 1 heure et 13 mn à 1 heure et 35 mn. La circulation normale reprendra dimanche à partir de 17 h.

Sur la ligne entre Caen et Rouen, dans les deux sens, samedi toute la journée et dimanche jusqu'à 17 h, la circulation est interrompue entre les gares d'Elbeuf et de Rouen. La circulation normale reprendra dimanche à partir de 17 h. Sur la ligne entre Paris, Vernon et Rouen, la circulation des trains est interrompue dans les deux sens entre Oissel et Rouen.

La circulation redeviendra normale sur ces deux lignes dimanche à partir de 17 h.

Des travaux à Trappes entre Paris et Granville

Sur la ligne entre Paris-Montparnasse, Argentan (Orne) et Granville (Manche), les horaires des trains sont modifiés samedi et dimanche. La circulation normale des trains reprendra lundi 2 février. Des travaux sont menés sur les voies à Trappes (Yvelines).

Lire aussi : Train déraillé en Normandie : un train sur deux mi-février et retour à la normale fin mars sur la ligne Caen-Cherbourg ?

Pour les Normands souhaitant se rendre à Amiens (Somme) ou à

paris-normandie.fr

En immersion dans une classe de CM1/ CM2 à Saint-Etienne-du-Rouvray

Dorothée BRIMONT

7–9 minutes

Pour me rendre compte du quotidien des professeurs et des élèves, j'ai passé une journée en CM1/CM2 à Jean-Macé à Saint-Etienne-du-Rouvray. Morgane Trzesiec, professeure, m'a ouvert les portes de sa classe et décrit la réalité de son métier.



Morgane Trzesiec enseigne à 19 élèves de CM1/CM2 à l'école Jean-Macé de Saint-Etienne-du-Rouvray. - Photo de Dorothée Brimont



Publié: 26 Janvier 2026 à 12h05 Temps de lecture: 2 min

C'est à 8h15 que le rendez-vous est pris, un vendredi, avec Morgane Trzesiec professeure des écoles à Jean-Macé à Saint-

Etienne-du-Rouvray. Elle a accepté de m'accueillir une journée en cours. Après les présentations, nous montons rapidement dans sa classe pour les derniers préparatifs avant l'arrivée des élèves. Pensant les retrouver dans la cour de récré en rang deux par deux, je suis surprise de les voir arriver au compte-goutte dans la salle.

Consultez l'actualité en vidéo

« Une routine, ça sécurise »

Après avoir lancé un « *bonjour* » à la cantonade, chacun vaque à ses occupations. Au tableau, est projetée la « routine du matin ». « *L'autonomie se construit. C'est ce que l'on a fait les deux premières semaines de l'année. C'est davantage de la méthodologie mais c'est mon dada d'en faire des élèves autonomes*, m'explique-t-elle à la vue de mon regard interrogateur. *Une routine, ça sécurise. Ils arrivent et savent ce qu'il y a à faire. Ça leur permet de rentrer tranquillement dans la journée.* »

Cette routine permet également à la professeure de vérifier les acquis de la semaine. Un système de pochette, des cartes « ceinture », des parcours… autant d'outils à la disposition des élèves pour apprendre de manière ludique. À 9h30, c'est « la dictée négociée. » Chacun écrit la dictée sur une ardoise. À la fin, deux par deux, ils comparent leur travail. S'il y a des divergences, ils discutent, argumentent, négocient pour trouver la bonne réponse. Puis, viens la feuille de parcours. Chacun dans son coin s'exécute. Je me demande bien comment fait Morgane Trzesiec pour s'y retrouver au milieu de ces 19 élèves qui font chacun une activité différente.

Le travail d'une équipe

J'aurai la réponse après la récré. Car déjà les élèves sont dans le couloir prêt à dépenser leur énergie dans la cour. Pendant la pause, les professeurs échangent sur leurs outils, cours, activités… lorsqu'une jeune fille vient leur confier qu'une élève s'est fait

insulter. L'école est classée en REP+ (quartier prioritaire renforcé). « *Il a fallu une dizaine d'années pour apaiser les esprits grâce à un gros travail de l'équipe pédagogique et notamment sur le harcèlement* », me glisse l'inspectrice d'académie, venue me rencontrer. L'un des professeurs s'adresse à l'élève en cause, « *un élève qui souffre de troubles autistiques. L'équipe a donc apporté une réponse adaptée* ». L'incident est clos et au son de la cloche, c'est le retour en cours.

Avant le cours sur les fractions avec les CM2, Morgane Trzesiec me montre son « *cahier journal. C'est le document sur lequel je planifie tout ce que je fais à la journée et à la semaine* ». À côté, « *le cahier sur l'avancement des élèves* ». Chacun dispose d'un intercalaire avec toutes les notes de ce qu'il fait en cours. Je suis bluffée. Rien ne lui échappe ! L'enseignement est adapté à chaque élève et son évolution est vérifiée en permanence. Un travail de titan.

Des conditions de travail passables

Le cours reprend. Un exercice pour les CM1 et une leçon pour les CM2. « *Il n'y a pas de problème à gérer deux niveaux. Au contraire, ça responsabilise les CM2 et ça tire vers le haut les CM1. Et de toute façon, les notions importantes, c'est mieux de les faire par groupe*. » Le reste de la matinée se déroule studieusement.

À 11h30, c'est la pause du midi. Après avoir raccompagné les externes à la grille, Morgane Trzesiec retrouve ses comparses dans la salle des profs. Une occasion, encore, de parler des élèves. Mais également de leurs conditions de travail. Même s'ils restent frileux à aborder ce thème devant la journaliste que je suis, ils livrent quelques impressions. Concernant les salaires, ils ne se plaignent pas : *« Nous sommes en REP + donc nous touchons deux primes. On s'en sort mieux que bon nombre de nos confrères. Ce que l'on gagne, ça devrait être la base pour l'ensemble des instituteurs*. » Conscients d'exercer un métier passion, « *on comprend tout de même que le milieu n'attire plus. Ce qui nous fait*

tenir ici, c'est l'équipe. » Certains laissent entendre que sans cette bonne entente, ils auraient pu claquer la porte.

Professeur, une vocation

12h30 déjà ! Morgane Trzesiec rejoint sa salle. Pendant une heure, avant le retour de ses élèves, elle corrige les devoirs du matin, complète les affichages avec les nouvelles notions… Je saisis l'occasion de la faire un peu parler d'elle. « *Je suis ici depuis 2003 et je ne suis jamais repartie.* » Dans cet établissement, plus que de l'enseignement, les professeurs « *accompagnent les élèves vers la réussite en tenant compte de leur parcours de vie* ». Car les situations des enfants sont souvent compliquées. « *Jean-Macé a l'un des indices de position sociale (IPS) les plus faibles de Seine-Maritime*. » Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis.

L'après-midi, les élèves sont un peu plus agités. Il faut dire que nous ne sommes plus qu'à quelques heures du week-end. Parties d'échecs, lecture et débats sur la mythologie, le conseil de classe… À 16h30, c'est la fin. Dans un brouhaha généralisé, les enfants gagnent la sortie pour profiter d'un repos bien mérité. Pas pour leur professeure qui reste en classe pour préparer le début de la semaine prochaine.

Après une journée aux côtés de Morgane Trzesiec, je peux l'affirmer : professeur, c'est un investissement de tous les jours et avant tout une vocation !

Lire aussi

David Gallienne parraine une formation gastronomique d'excellence près de Rouen

À Rouen, une ancienne serveuse ouvre le Marie-Lyne, un bistrot intimiste et gourmand

Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment

actu.fr

À la fac de Rouen, le département d'Histoire interdit les ordinateurs : « Une mesure complètement injuste »

6–7 minutes

Le département d’Histoire de la fac de Rouen a interdit l’utilisation de l’ordinateur quelques jours avant la rentrée 2026 entrainant de vives réactions de la part des étudiants.

Sur le même thème

Université de Rouen

Article réservé aux abonnés



À la fac d’Histoire de Rouen, les PC sont désormais proscrits pour les étudiants. (©Ambre Guignon et Julie Lahoussen)

Par Rédaction Normandie Publié le 27 janv. 2026 à 7h00

À quelques jours de la rentrée, un mail adressé aux étudiant de L1 et L2 d'Histoire de l'Université de Rouen Normandie (campus de Mont-Saint-Aignan) annonce une nouvelle règle pour les CM (cours magistraux) et TD (travaux dirigés) : **les ordinateurs ne sont plus autorisés pour prendre des notes**. Les téléphones restent tolérés. La mesure prévoit une exception pour les étudiant bénéficiant d'aménagements, notamment en cas de dyslexie. Mais chez les étudiants, c'est l'indignation qui prime.

PC interdits en fac d'Histoire : les étudiants s'indignent

La mesure prise collectivement lors d'une réunion du conseil du département d'Histoire et l'annonce tardive ont déclenché rapidement de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux.

Pour une partie des étudiants, l'interdiction est vécue **comme une mesure brutale et déconnectée de leurs réalités**. Plusieurs dénoncent **un changement imposé sans concertation**, alors même que l'Université souligne régulièrement le rôle des élus et représentants étudiants.

Les critiques s'articulent autour du quotidien universitaire : devoir reprendre ses notes et les retaper chez soi **est jugé chronophage**. Surtout pour les étudiants qui travaillent en parallèle des cours, ce qui est le cas pour la beaucoup d'entre eux aujourd'hui. D'autres craignent de ne pas pouvoir suivre le débit de parole de leur enseignant sans clavier, ou craignent déjà **le retour de sacs plus lourds** si tout doit être imprimé ou écrit sur papier.

Certains soulignent également **une inégalité entre niveaux**, l'interdiction concernant L1 et L2 mais pas les L3 ni les masters.

« Pourquoi en cours d'année ? Pourquoi que les première et deuxième année ? Le PC est un outil utile, nécessaire », commente une étudiante sous la pétition contre la nouvelle interdiction.

La question du handicap

La nouvelle règle soulève aussi la question **des handicaps invisibles** : l'obligation de fournir un certificat pour obtenir un aménagement est perçue comme une démarche supplémentaire, parfois longue, et potentiellement stigmatisante.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

« Je considère que c'est une mesure complètement injuste… Des étudiants ont eu des difficultés à acheter un PC », témoigne un étudiant de deuxième année.

Une initiative pédagogique

Du côté du département d'Histoire, la mesure est présentée **comme une initiative pédagogique**. Pascal Dupuy, maître de conférences en histoire moderne et co-directeur du département, affirme que celle-ci s'appuie **sur un bilan** : une baisse des résultats aux partiels, une attention dégradée en cours, des copies jugées moins soignées, et une moins bonne maîtrise de l'orthographe.

Selon lui, l'ordinateur faciliterait certaines distractions en cours (réseaux sociaux, messages), et l'écriture manuscrite encouragerait une prise de notes plus active. L'objectif affich**é n'est pas de condamner le numérique**, mais de ralentir cette pratique pendant les heures de cours.

Aux critiques sur le rythme des cours, l'argument avancé est qu'il serait possible d'écrire vite « avec des abréviations ». Quant aux étudiants ayant acheté un ordinateur pour leurs études, la direction rappelle qu'un ordinateur reste utile au-delà de la prise de notes en cours.

Sur l'absence de consultation, la ligne est plus tranchée : le département estime que cette décision **relève de la responsabilité pédagogique des enseignants.**

Une décision radicale

La SHER (Société Historique des Étudiants Rouennais), association étudiante, s'est rapidement positionnée. Sa présidente, Nawel Audigou, dit comprendre la démarche (limiter la distraction) mais critique une **méthode jugée radicale** et mise en place à un moment inopportun.

« Certains étudiants de deuxième année appréhendent la reprise des cours car on leur demande de changer de méthode de travail en quelques jours », explique la présidente.

L'association met en avant plusieurs points :

- la surcharge de travail produite par la retranscription des cours sur un ordinateur,
- la difficulté à suivre certains enseignements sans outil numérique (comme les CM)
- les contraintes supplémentaires pour les étudiants ayant besoin d'un aménagement

Pour beaucoup, cette mesure est le reflet d'une « direction déconnectée des défis qui composent la vie étudiante »

Pour porter ces revendications, l'association indique avoir :

- adressé une lettre à la direction (restée sans réponse à ce stade)
- envoyé une lettre à la présidence
- lancé une pétition en ligne dès le mercredi 21 janvier ayant déjà recueilli plus de 200 signatures.

L'association dit rester disponible à un potentiel dialogue afin de trouver un compromis. En attendant, l'interdiction continue d'alimenter la colère des étudiants, qui pourrait aboutir à des actions plus concrètes pour se faire entendre.

Ambre Guignon et Julie Lahoussen

Cet article a été réalisé par des étudiants de l'IEJ Rouen

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Municipales 2026. À Sotteville-lès-Rouen, une nouvelle nuance de gauche avec le candidat LO

Blaise Diagne

4–5 minutes

Frédéric Podguszer se présente aux élections municipales 2026 à Sotteville-lès-Rouen sans réelle intention d'être élu. Le candidat Lutte ouvrière entend surtout mettre à profit la campagne pour faire avancer ses idées, au service des travailleurs.



Publié: 26 Janvier 2026 à 15h30 Temps de lecture: 2 min

« *Certains cachent leurs idées en espérant être élus, nous c'est l'inverse : notre enjeu c'est de mettre en avant nos idées, pas de nous faire élire ou de rejoindre une liste élargie pour une place de conseiller municipal à tout prix*. » D'une phrase, Frédéric Podguszer, 62 ans, dont 46 de militantisme chez Lutte ouvrière, a résumé l'esprit de sa candidature aux élections municipales de Sotteville-lès-Rouen.

Chez LO, « *on est internationalistes* ». Pour cette raison, chaque liste – « *250 en étiquette propre pour ces élections à travers la France* », assure-t-il – s'intitule « Lutte ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs » sans mention particulière faite à la commune du candidat. « *« Sotteville vraiment », « Sotteville avant tout »… Ces noms de liste* [qui n'existent pas, NDLR] *ça me fait rire*, sourit Frédéric Podguszer. *Ce sont des gens qui ont honte de*

leurs idées ou de leur parti d'origine. Nous, on en est fiers ! »

Les travailleurs avant les pots de fleurs

Chez Lutte ouvrière, de fait, tout est dans le titre. « *Notre camp, c'est celui des travailleurs. Avant les pistes cyclables ou les pots de fleurs, ce qui nous importe avant tout, c'est les salaires et les conditions de travail. Et ça, c'est commun à toute la France*. » Installé à Sotteville-lès-Rouen « *depuis six mois* », le candidat le dit sans ambages, quitte à en être désarmant : rien, dans son programme, n'a trait directement à la commune où il se présente.

« *On ne fera pas un petit îlot de prospérité à Sotteville dans un océan de crise traversé par un tsunami social*, balaie-t-il d'un revers de main*. La condition de la classe ouvrière s'est dégradée à Rouen, à Sotteville et ailleurs, et le maire ne pourra rien changer à ça.* » Frédéric Podguszer, ex-candidat aux élections municipales de Rouen (en 2014 et 2020) et aux législatives (depuis 2012, dans la quatrième circonscription), se lance donc dans la bataille sottevillaise avec un programme inchangé. Son meilleur score jusqu'ici ? Un peu plus de 2% aux dernières législatives, en 2024.

Lire aussi

David Gallienne parraine une formation gastronomique d'excellence près de Rouen

À Rouen, une ancienne serveuse ouvre le Marie-Lyne, un bistrot intimiste et gourmand

Le projet de contournement Est de Rouen est-il vraiment abandonné ?

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Élections municipales Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime)

Contenus sponsorisés

paris-normandie.fr

Édito. Tromperie sur la marchandise aux élections municipales ?

Audrey Rohrbach

3–4 minutes

Si les candidats sans étiquette aux élections municipales ne l'étaient pas vraiment… La charte d'engagement du Rassemblement national interroge.



Les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars. Il s'agit d'un suffrage direct, contrairement aux élections sénatoriales. - STEPHANIE PÉRON CLÉMENT



Publié: 26 Janvier 2026 à 19h50 Temps de lecture: 2 min

Il y a ceux qui assument l'appartenance à un parti. Et il y a ceux qui préfèrent ne rien dire d'une proximité avec un parti politique. En particuliers lorsqu'il s'agit du Rassemblement national. Deux écoles

coexistent parmi les candidats aux élections municipales de mars 2026. Ceux qui assument et laissent place à Marine Le Pen ou Jordan Bardella sur leurs affiches et tracts de campagne espèrent bénéficier de l'effet RN. Peu importe le nom du candidat, c'est l'incarnation nationale qui incite à voter.

Pour les autres, le Rassemblement national a trouvé la solution : la charte d'engagement en 13 points. De quoi séduire les candidats de petits villages, dans lesquels règnent les candidatures sans étiquette. Personne ne se pose clairement sur l'échiquier politique… sauf au moment de donner sa signature de maire à l'un des candidats à l'élection présidentielle ou encore d'élire les sénateurs.

La création de cette charte répond à la stratégie du RN de gagner plus de mairies en 2026, donc d'obtenir plus de sièges au Sénat et de créer un groupe. Le candidat soutenu s'engage également à donner sa signature au candidat RN pour la présidentielle. Ce procédé n'est pas sans poser quelques questions.

Pourquoi demander le soutien du RN mais ne pas vouloir l'afficher ? L'intérêt du RN est clair. Celui du candidat l'est moins. Qu'a-t-il à gagner à s'engager aux côtés du RN ? Un financement du matériel de campagne ? Tous les membres de la liste valident-ils la demande de soutien du RN ? Est-ce le fait de la seule tête de liste ?

Le manque de transparence n'est pas nouveau avec les élus qui se revendiquent comme apolitiques ou sans étiquette. Là, le curseur est poussé un peu plus loin. L'électeur peut voter pour quelqu'un qui avance masqué à dessein. Enfin en lisant entre les lignes des programmes, la filiation peut être découverte. Encore faut-il faire l'effort de décortiquer les propositions des différents candidats.

NEWSLETTER POLITIQUE Recevez gratuitement les dernières actualités Politique en cliquant ici Lire aussi

Édito. OQTF : la France n'est pas un Far West

paris-normandie.fr

Municipales 2026 à La Frénaye : Patricia Renou veut « redonner de la vie et de l'humain » au village

Coline Poiret-Mellier

6–7 minutes

Six ans après une défaite serrée, Patricia Renou se lance à nouveau dans la bataille des municipales à La Frénaye en mars 2026, avec une équipe renouvelée et un projet axé sur le quotidien des habitants.



Patricia Renou se lance à dans la bataille des municipales à La Frénaye de mars 2026, à ses côtés, Florent Sainsaulieu, déjà présent en 2020, serait premier adjoint en cas de victoire. - Photo Coline Poiret-Mellier

Publié: 26 Janvier 2026 à 12h09 Temps de lecture: 1 min

Battue de peu en 2020, Patricia Renou repart en campagne pour les élections municipales de mars 2026. Avec 44,76 % des voix lors du précédent scrutin, la Frenaysienne nourrit cette fois l'ambition de décrocher la mairie dans une commune qu'elle dit connaître *« depuis toujours ».*

Consultez l'actualité en vidéo

Conseillère départementale du canton de Port-Jérôme-sur-Seine aux côtés de Bastien Coriton, Patricia Renou estime avoir gagné en expérience. *« J'ai acquis de nouvelles compétences et je bénéficie aujourd'hui d'un bon réseau. Ce sont de vrais atouts pour diriger la commune »,* assure-t-elle.

Une équipe construite dans la durée

Pour cette nouvelle tentative, la candidate a pris le temps. *« En 2020, la liste avait été faite à la hâte. Cette fois, j'y travaille depuis près d'un an »,* explique-t-elle. Elle a rencontré un à un les futurs colistiers pour bâtir un programme commun. À ses côtés, Florent Sainsaulieu, déjà présent en 2020, serait premier adjoint en cas de victoire.

La tête de liste insiste également sur son positionnement politique : *« Je ne suis pas encartée au Parti socialiste. Cette liste n'est affiliée à aucun parti »,* martèle-t-elle, malgré son engagement départemental.

Services, école et participation citoyenne au cœur du projet

Si les deux candidats reconnaissent *« le travail colossal »* mené par la majorité sortante pour redresser les finances, ils pointent des priorités qu'ils jugent insuffisamment prises en compte. *« Les services à la personne, l'accueil de loisirs et l'école doivent ont été délaissés. Nous aurions fait des choix différents »,* estime Florent

Sainsaulieu, qui avait quitté le conseil municipal en cours de mandat, ne se sentant plus en mesure d'agir.

Baptisée *« Bien vivre ensemble à La Frénaye »,* la liste veut mettre l'accent sur la participation citoyenne et l'inclusion de toutes les générations. Patricia Renou se montre également critique sur la politique d'urbanisation menée par le maire sortant Christophe Tétrel. *« Je préfère une urbanisation raisonnée. Construire n'est pas le seul levier pour maintenir des services »,* alerte-t-elle, évoquant aussi les risques de saturation des voiries.

> Je préfère une urbanisation raisonnée. Construire n'est pas le seul levier pour maintenir des services.

Patricia Renou, Candidate aux municipales 2026 à La Frénaye

« Éviter une ville-dortoir »

Même diagnostic pour Florent Sainsaulieu : *« La commune ne doit pas devenir une ville-dortoir. Il faut ramener de la vie et de l'humain au centre, avec davantage de propositions intergénérationnelles. Et ce n'est pas forcément ce qui coûte le plus cher. »*

À 59 ans, Patricia Renou est animatrice socioprofessionnelle depuis quatre décennies. Elle travaille aujourd'hui à la mairie de Lillebonne, en charge notamment de la démocratie participative. Florent Sainsaulieu, 50 ans, est infirmier à la raffinerie TotalEnergies du Havre et chez les sapeurs-pompiers havrais. Il vit à La Frénaye depuis plus de douze ans.

Le programme détaillé sera dévoilé fin janvier 2026. Parmi les axes déjà annoncés : une meilleure mise en valeur des commerces et du tissu associatif. *« Notre objectif est clair : redéployer la vie du village »,* conclut Patricia Renou.

NEWSLETTER POLITIQUE Recevez gratuitement les dernières actualités Politique en cliquant ici Lire aussi

À Yvetot, le campus Naturapôle confirme l'intérêt des jeunes pour les filières agricoles

actu.fr

C'est le quartier où on vote le moins à Rouen : pourquoi une telle abstention sur les Hauts de Rouen ?

5–6 minutes

Alors que l’élection municipale de 2026 approche, la mobilisation des riverains des quartiers prioritaires de Rouen représente un enjeu politique important pour les candidats.

Sur le même thème

Hauts de Rouen

Municipales 2026

Article réservé aux abonnés



Sur les Hauts de Rouen, le taux d’abstention aux élections bat des records. Mais pourquoi ? (©Nicolas Lémery et Nathan Riot)

Par Rédaction Normandie Publié le 26 janv. 2026 à 8h16

84%. C'est le **taux d'abstention record** atteint aux élections municipales de 2020 par l'un des bureaux de vote de Rouen. Situé **dans le quartier des Sapins**, il reflète le désintérêt et le défaitisme des habitants des Hauts de Rouen envers la vie politique. Reportage.

2020, une situation particulière

Au-delà du contexte sociologique, il ne faut pas non plus oublier la situation du dernier scrutin municipal ayant eu lieu **en pleine pandémie** de Covid-19 : « On était dans des conditions très particulières, les personnes âgées considéraient parfois qu'elles prenaient un risque en venant voter » rappelle Matthieu de Montchalin, adjoint au maire de Rouen, insistant sur le caractère unique des élections de 2020. Mais cela n'explique pas tout…

Un désintérêt pour la politique

« Le taux d'abstention, au niveau des élections locales ou nationales, sauf en cas de tour risqué, **est toujours élevé** » explique Naïm Hafsaoui, médiateur culturel pour la radio associative locale HDR.

En effet, questionnés par *76actu* sur le sujet des élections, beaucoup de résidents des Hauts de Rouen avouent ne pas s'intéresser aux échéances municipales à venir. **« Je m'en bats les c******* »**, lance même un passant. Ça a le mérite d'être clair. D'autres admettent ne pas avoir participé au dernier vote pour la mairie, mais comptent bien faire valoir leur droit cette année : « Je pensais qu'une voix de plus ou de moins ne changerait rien ».

Politique locale : première influence sur la vie quotidienne

« Les municipales nous concernent directement, **elles impactent la ville** », argumente une habitante pour justifier son engagement

citoyen.

Plus tranchée, un autre habitant interrogé sur les abstentionnistes affirme : « S'ils viennent réclamer quelque chose, on ne peut pas leur accepter ».

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

S'incrire

Sur cette thématique, Naïm ajoute : « Nous en France, on a la possibilité de changer les choses. **On a le droit de râler.** Tout le monde a le droit d'aller voter et vous avez la possibilité de faire changer les choses à votre niveau ».

Dans les faits, pour une grande partie des résidents des Hauts de Rouen, il est encore difficile de mesurer l'impact des politiques locales dans leur quotidien.

Mobiliser les électeurs, un défi pour les institutions

Alors, que faire pour motiver les citoyens à se rendre aux urnes ? À l'échelle nationale, des actions sont mises en œuvre pour faciliter le vote. Depuis le 1er août 2016, chaque citoyen ayant fait son recensement à 16 ans est automatiquement inscrit sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'à quelques semaines avant les élections.**

Du côté de la municipalité, des stages de 3e sont proposés aux jeunes des quartiers prioritaires au sein de la mairie. L'objectif étant de « former des citoyens » d'après Matthieu de Montchalin.

Au niveau local, l'accent est mis sur la jeunesse, il ajoute : « Un citoyen déjà formé à 40 ans, **ça va être très difficile de le faire changer d'avis** ».

Un avis qui n'est pas partagé par Henry Rémy, président de l'association Fraternité Banlieues, bien que leurs actions soient

majoritairement tournées vers la jeunesse. Selon lui : « Il faut leur montrer que la personne qui va être élue **peut influer sur leur vie au quotidien** ».

L'association organise par ailleurs des ateliers participatifs, à l'attention des jeunes électeurs. En moyenne, cette initiative accueille environ 300 jeunes par an au sein de locaux présents dans les Hauts de Rouen et dans d'autres quartiers prioritaires de la métropole. Ils organisent également des rencontres **avec les différentes têtes de liste des élections municipales.**

Henry Rémy regrette cependant la maladresse de certains élus et leur discours « un peu lunaire, qui ne favorisent pas l'engouement pour aller voter ». Finalement, le désintérêt électoral des habitants des Hauts de Rouen s'explique-t-il par les difficultés des représentants politiques à appréhender leur quotidien ?

Nicolas Lémery et Nathan Riot

Cet article a été réalisé par des étudiants de l'IEJ Rouen

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

acteurspublics.fr

Exclusif : Matignon demande aux inspections de plancher sur les primes des agents publics

Par Marie Malaterre

4–5 minutes

Alors que le ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, David Amiel, s'apprête à relancer le chantier des carrières et des rémunérations dans la fonction publique, le Premier ministre Sébastien Lecornu, a fait parvenir le 26 décembre dernier aux inspections, une lettre de mission portant sur "les primes et indemnités des fonctionnaires civils et des contractuels de droit public", qu'*Acteurs publics* a pu consulter.

L'Inspection générale des finances (IGF), l'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) ont pour mission d'analyser la cohérence, l'efficacité et la lisibilité des primes et indemnités, mais aussi leur contribution à l'attractivité des emplois publics, à la reconnaissance de l'engagement des agents et à la performance des administrations. "*L'objectif de modernisation et d'amélioration de la lisibilité de la rémunération des agents publics rend aujourd'hui indispensable une évaluation globale des dispositions indemnitaires et des primes versées aux agents publics, qu'ils soient titulaires ou contractuels",* peut-on lire dans la lettre de mission.

Lire aussi : Fonction publique : la méthode Amiel pour aborder le chantier des carrières et des rémunérations

Cette dernière devra particulièrement se pencher sur plusieurs axes d'évaluation. En premier lieu, la mise en œuvre et l'efficacité

du fameux Rifseep, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Elle devra plus précisément évaluer les raisons du retard observé dans sa généralisation, dresser un bilan financier de son déploiement et analyser l'ensemble de ses composantes. "*Elle précisera l'intérêt, pour les employeurs publics, de disposer de leviers indemnitaires fondés sur la performance individuelle à tous les niveaux hiérarchiques",* poursuit Matignon.

Autre point d'attention : les primes et indemnités catégorielles. La mission devra ainsi analyser celles ministérielles ou propres à certaines catégories d'agents, "*dont le nombre demeure élevé"*. Elle sera également chargée d'examiner leur nature, leurs modalités d'indexation éventuelle sur le traitement indiciaire ou le point d'indice, ainsi que leurs règles de cotisation. L'objectif étant d'évaluer les opportunités de forfaitisation des dispositifs et, le cas échéant, les mécanismes de compensation des effets sur les droits à la retraite, via la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Un objectif clair d'identification d'économies

La prise en compte des primes et des droits à pension sera également au cœur des travaux. Il s'agira alors d'aborder la question du faible effet contributif des primes dans le calcul des droits à pension des agents publics, et d'analyser les limites actuelles du dispositif de la RAFP, notamment le plafonnement de l'assiette de cotisation à 20 % du traitement indiciaire, ainsi que l'impact de la classification de l'établissement gestionnaire de la RAFP en dehors du champ des administrations publiques dans les systèmes statistiques nationaux et européens.

Le Premier ministre souhaite également que les dispositifs transversaux liés à la situation personnelle et géographique des agents soient au cœur des réflexions de même que les régimes indemnitaires applicables à l'étranger et en outre-mer.

“L’ensemble des travaux s’inscrira dans un objectif clair d’identification d’économies réalisables sur le périmètre étudié sur la base d’un scénario central et de scénarios alternatifs permettant de réduire substantiellement la dépense publique tout en améliorant l’efficacité des dispositifs existants”, poursuit la lettre de mission. Une attention particulière devra aussi être portée aux modalités concrètes de mise en œuvre des scénarios proposés, ainsi qu’aux conséquences pour les agents et les employeurs publics directement concernés.

La mission devra remettre ses conclusions et recommandations “*dans un délai de quatre mois”,* soit fin avril.

acteurspublics.fr

Haute fonction publique : l’administration acte les futurs intitulés des grades des administrateurs de l’État

Par Paul Idczak

4–5 minutes

La nouvelle a été annoncée avec un enthousiasme non-dissimulé par Isabelle Saurat, la présidente de Servir, l’association des anciens de l’ENA et de l’Institut national du service public, en introduction de ses vœux pour l’année 2026 : *“Les administrateurs de l’État du grade transitoire pourront bientôt partir à la retraite en tant qu’administrateurs de l’État de classe exceptionnelle”*. Car, comme nous vous l’avions annoncé il y a quelques jours, la direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP) a bel et bien donné suite aux propositions de Servir, à qui elle avait confié la tâche de réimaginer les intitulés des quatre grades des administrateurs de l’État – ce corps interministériel créé en 2023 dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique, dans lequel ont atterri la majorité des membres des corps de l’encadrement supérieur mis en extinction par cette même loi.

Lire aussi : La gouvernance et les carrières des attachés d’administration de l’État en passe d’être rénovées

Pour rappel, Isabelle Saurat avait adressé un courrier, en décembre, au patron de la DGAFP, Boris Melmoux-Eude, dans lequel elle mettait sur la table les propositions de son association, visant à régler, entre autres, les problèmes causés par l’existence d’un grade transitoire. Celui-ci, réservé aux hauts fonctionnaires

expérimentés en attente d'une hypothétique promotion au sein d'un troisième grade extrêmement contingenté, était ainsi qualifié d'*"ambigu"* par Servir, du fait *"du très faible nombre de promotions prononcées chaque année"*. En conséquence, l'association des ex-ENA proposait de substituer à ce grade transitoire le terme de *"général".* Tandis que les deuxième et troisième grades seraient respectivement renommés *"hors classe"* et "*de classe exceptionnelle"*.

Une option différente choisie par la DGAFP

C'est finalement une autre option qu'a retenue Boris Melmoux-Eude. Dans un courrier daté du 13 janvier, en réponse à celui d'Isabelle Saurat, l'ancien DGRH de l'Éducation nationale écrit vouloir apporter *"encore davantage de clarté concernant la structuration du corps"*. Il retient, dans cette optique, des intitulés différents, en inversant les dénominations proposées par Servir pour le grade transitoire et le troisième grade.

Ce qui réservera, de fait, le généralat au grade le plus élevé du corps. Les appellations des premier et deuxième grades, elles, sont similaires à celles de l'association. *"Cette nomenclature permettra de distinguer clairement les étapes de carrière, tout en maintenant une cohérence avec les dénominations utilisées dans les autres grands corps civils de l'État"*, précise le DRH de l'État, en complément, dans sa missive.

Lire aussi : Exclusif : les détails du plan de l'administration pour rénover la gestion des administrateurs de l'État

Si la décision du DGAFP semble satisfaire Servir, un administrateur de l'État interrogé par *Acteurs publics* reste moins convaincu. Il estime ainsi que priver les membres du grade transitoire du généralat *"crée un problème de lisibilité, notamment pour les administrateurs de l'État qui, comme les ingénieurs de l'armement, côtoient des corps en uniforme et des corps non réformés où le terme général est galvaudé"*. Et d'ajouter que l'usage du terme

“classe” en lieu et place de “grade” serait par ailleurs *“contestable”* sur le plan juridique, car *“le passage de classe se faisant au sein d’un même grade, des administrateurs de classe exceptionnelle appartiendraient, en toute rigueur, au deuxième grade et non à un grade transitoire”*. Des questionnements sur lesquels l’administration se penchera, sans nul doute, avant la rédaction du futur texte réglementaire qui actera, dans les prochains mois, ce changement de dénomination.

acteurspublics.fr

Budget 2026 : le gouvernement enterre son projet de fonds d'investissement pour les territoires

Par Philippine Ramognino

4–5 minutes

C'était l'une des grandes réformes prévues par le gouvernement dans la version initiale du projet de loi de finances pour faire participer les collectivités à l'effort budgétaire : créer le fonds d'investissement pour les territoires (FIT). Ce nouveau dispositif fusionnerait les dotations d'investissement dévolues aux collectivités. Exit la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de politique de la ville (DPV). Le gouvernement Lecornu souhaitait réunir les trois dans ce nouveau FIT.
Une réforme qui avait fait l'unanimité contre elle, du côté des élus locaux et des sénateurs, et qui a été purement et simplement supprimée, dans la partie "dépenses" du nouveau projet de loi de finances publié vendredi 23 janvier, conformément à la copie du Sénat.

Lire aussi : Le gouvernement réfléchit à unifier certaines dotations allouées aux collectivités

Le gouvernement justifiait cette mesure comme une brique du "*grand chantier de simplification normative engagé*". La fusion des trois dotations via le FIT devait ainsi permettre, selon lui, "*de simplifier les démarches des élus et de faciliter la coordination avec d'autres cofinancements mobilisables*". Une vision loin d'être partagée par le Sénat, chambre dont la responsabilité est de

représenter les collectivités locales. Dans son rapport général sur la copie initiale du PLF 2026, la commission des finances soulignait " *qu'en matière de simplification, la priorité à court terme est avant tout administrative, portant sur une convergence des démarches de demande de subvention"*.

Cristallisation des craintes autour de la DETR

Et surtout, les sénateurs s'inquiétaient des modalités concrètes de la réforme. Cette fusion impliquait, selon eux, de nombreuses dispositions pour redéfinir les collectivités éligibles, de nouvelles modalités de distribution des crédits et de *"revoir la gouvernance associée pour les mettre en œuvre"*. La commission des finances sénatoriale craignait notamment que les collectivités rurales pâtissent de ces nouveaux paramètres de dotation, dans la mesure où la fin de la DETR entraînerait logiquement la suppression du seul fonds qui leur est spécifiquement dédié. Le Sénat avait également tancé la méthode du gouvernement, ayant annoncé la fusion des dotations via le FIT sans impliquer au préalable les parties prenantes, et sans avoir réalisé d'expérimentation. Le PLF adopté par le Sénat le 15 décembre dernier avait ainsi supprimé l'article 74, portant création du FIT.

Lire aussi : Budget : la Cour des comptes plaide pour une contribution "équitable" des collectivités

Ces inquiétudes étaient partagées par les différentes associations d'élus, vent debout contre le FIT, d'autant qu'il s'accompagnait d'une baisse des financements alloués aux collectivités pour 2026. Sur ce point, le gouvernement a également temporisé dans le nouveau texte qui engage sa responsabilité. Alors qu'il avait initialement prévu d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 4,4 milliards d'euros au départ, Sébastien Lecornu a annoncé, dans sa lettre envoyée mardi dernier aux parlementaires que "*grâce au travail effectué avec le Sénat et les associations d'élus […] l'effort net*

demandé sera de près de 2 milliards d'euros". Seulement si l'adoption du volet "dépenses" du budget pour lequel il a dégainé le 49.3 rencontre le même sort favorable que la première partie "recettes", qui a survécu vendredi aux deux motions de censure déposées. Sous réserve des décisions de la Conférence des présidents, les deux nouvelles motions de censure seront discutées mardi après-midi, en séance publique.

acteurspublics.fr

L’État déploie son outil de visioconférence souverain à l’ensemble de ses agents

Par Victoria Beurnez

6–8 minutes

Par Victoria Beurnez - 26 janvier 2026 - 4 min de lecture

Depuis le mois de janvier, 40 000 chercheurs du CNRS se sont lancés sur l'outil souverain Visio, travail conjoint de la direction interministérielle du numérique et de plusieurs entreprises françaises. Le gouvernement ambitionne d'en faire, d'ici 2027, la seule et obligatoire solution de visioconférence pour tous les agents de l'État, afin de sortir de la dépendance aux outils américains.



David Amiel, ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la réforme de l'État

Photo: Magali Cohen/ Hans Lucas via AFP

“Nous sommes devenus accro aux outils américains, et il faut sortir de cette dépendance”, a annoncé, ce lundi 26 janvier, David Amiel, ministre délégué à la Fonction publique et à la réforme de l’État, devant une centaine de chercheurs du centre national de la recherche scientifique (CNRS). Le ministre a fait le déplacement, à Gif-sur-Yvette, au sein des laboratoires du centre de recherche français aux côtés de Stéphanie Schaer, la directrice interministérielle du numérique (Dinum), pour officialiser le lancement de Visio à tous les agents de l’État.

“*La visioconférence est devenue, depuis la crise du covid en 2020, un outil indispensable au sein des services publics”*, a précisé David Amiel. “*Mais les dépendances les plus anodines à ces outils de notre quotidien peuvent désormais se retourner contre nous, et en cas de crise, permettre à nos adversaires de nous prendre à la gorge”*, a-t-il ajouté, en référence aux tensions croissantes qui se jouent outre-Atlantique et dans le sillage du bras de fer entre Donald Trump et Emmanuel Macron, vendredi dernier, à l’occasion du forum économique mondial de Davos.

“Accélérer sur le sevrage aux dépendances américaines”

Dans une volonté non dissimulée de mettre fin au *shadow IT*, l’utilisation clandestine d’outils grand public et surtout américains, par les agents de la fonction publique, le ministre a insisté sur la nécessité “*d’accélérer sur le sevrage aux dépendances américaines”* et de ne plus avoir recours à des solutions “*dont les infrastructures ne dépendent pas de nous”* pour assurer la protection des données françaises.

C’est donc pour illustrer cette accélération que les agents de la Dinum ont procédé à une démonstration en direct – sans accroc, une fois n’est pas coutume – de l’outil Visio de visioconférence, de sa fonction de transcription en direct et de son sous-titrage immédiat, devant la centaine de chercheurs présents.

Visio, qui reprend les codes classiques de la visioconférence, est

un outil bâti sur les fondations de trois entreprises françaises : l'hébergeur labellisé SecNumCloud Outscale, l'entreprise Kyutai, spécialisée dans la retranscription instantanée – comprendre ici les sous-titres en direct -, et enfin Pyannote, pour la reconnaissance vocale et la transcription textuelle. L'outil se travaille aussi en interministériel : un "club des ministères", qui planche sur l'outil avec les équipes de la Dinum, est chargé d'en édicter les évolutions. Pour cela, la totalité des ministères ont mis la main au portefeuille à hauteur de 2,3 millions d'euros pour son financement. Si l'enveloppe totale reste non dévoilée, David Amiel affirme que la solution est rentable en raison de l'économie faite, à hauteur de "*plusieurs millions d'euros"*, en se passant des "*surcoûts"* des solutions extra-européennes.

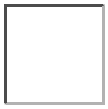
40 000 utilisateurs de Visio en janvier

Ce n'est pas un hasard si la démonstration s'est produite au sein du plus grand centre de recherche français : une partie des agents du CNRS s'est rapidement portée volontaire pour tester la solution. Plus gros utilisateur de l'outil aujourd'hui, l'organisme a fait monter à 40 000 le nombre d'usagers sur le seul mois de janvier 2026. La volonté est de déployer l'outil à la totalité des centres en France ces prochains mois, ce qui représente 120 000 personnes. "*Dès mars prochain, nous allons mettre fin à l'utilisation de nos outils actuels, tels que Zoom ou Citadel"*, a affirmé Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS.

D'ici 2027, l'État ambitionne que Visio devienne le seul et obligatoire dispositif de visioconférence, de la même manière que la messagerie sécurisée Tchap fut, l'été dernier, intronisée comme solution unique pour ses agents. Pour soutenir ce déploiement, la Dinum entamera dès le printemps prochain une "*tournée des services déconcentrés"*, pour présenter Visio et les autres outils de LaSuite, sa suite bureautique souveraine, avec un premier stop en Bourgogne-Franche-Comté, premier volontaire du *road-trip* de la Dinum.

Construire un écosystème souverain

Le message est clair : il n'est plus question d'avoir une administration dépendante d'outils américains et il s'illustre récemment par la multiplication des partenariats mis en place par le gouvernement, à commencer par l'adoption de l'assistant IA proposé aux agents sur le modèle de Mistral, désormais expérimenté par 10 000 d'entre eux au sein des ministères.
"*Le chantier pour sortir de la dépendance est encore immense et devant nous"*, a développé David Amiel, en assurant de la volonté de l'exécutif de mettre à profit les champions français en la matière grâce à la commande publique. "*Nous devons créer, à notre échelle, une base industrielle et technologique du numérique, prendre les devants pour ne pas devenir accros aux outils d'intelligence artificielle américains et, pour cela, la construction de notre écosystème souverain est la prochaine frontière à franchir"* a-t-il conclu. Prochaine étape : la volonté de l'exécutif doit être formalisée par le biais d'une circulaire sur les évolutions prochaines de la commande publique numérique.



Publié le 26 janvier 2026 · 4 min de lecture

acteurspublics.fr

Encadrement supérieur – Action sociale interministérielle – Transition écologique

Philippine Ramognino

4–5 minutes

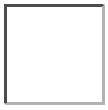
Par Philippine Ramognino - 26 janvier 2026 - 2 min de lecture



Image d'illustration générée via Midjourney.

La délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese) s'apprête à engager le déploiement de l'outil ProfilCadreSup, conçu pour accompagner les cadres supérieurs dans la gestion de leur carrière et de leur mobilité, avec l'accent mis sur l'interministériel. Attendu depuis de nombreux mois, ce déploiement concernera tout d'abord une première vague d'agents A+. Puis, en septembre prochain, si le calendrier est respecté, l'ensemble des presque 20 000 cadres supérieurs suivis par la Diese, et les délégations à l'encadrement supérieur des différents ministères, devraient pouvoir profiter

pleinement de ce nouvel outil. Ce dernier doit réunir les CV des agents concernés ainsi que les différents postes auxquels ils peuvent postuler – **À l'occasion du dernier comité interministériel d'action sociale (CIAS) qui s'est tenu le 15 janvier dernier, la quasi-totalité des organisations syndicales a exprimé son inquiétude quant à la baisse prévue dans le budget 2026 des crédits de l'action sociale interministérielle.** Pour rappel, dans sa version initiale, le budget 2026 prévoyait en effet un recul de près de 22 millions d'euros pour l'action sociale. Cette dernière comprend toute une série de prestations destinées à faciliter la vie professionnelle et privée des agents publics, allant des chèques emploi-service à la garde d'enfant, des aides à l'accès au logement aux places en crèche – **La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (Tracc) entre officiellement dans le code de l'Environnement.** C'était l'une des mesures annoncées dans le dernier Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc) : concrètement, cela signifie que les différents plans nationaux et locaux sont censés s'y référer avant d'être lancés. Un décret paru au Journal officiel du 25 janvier portant sur la définition de cette trajectoire mentionne que *"le ministre chargé de l'adaptation au changement climatique définit par arrêté une trajectoire de réchauffement de référence pour la France, sur la base des meilleures données scientifiques disponibles, en particulier des rapports publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, après consultation du Conseil national de la transition écologique"*. Ledit arrêté a également été publié, précisant les niveaux de réchauffement en question ainsi que les modalités de mise à disposition des projections climatiques territorialisées correspondantes.



Publié le 26 janvier 2026 · 2 min de lecture

Découvrez le dernier numéro d'Acteurs publics

acteurspublics.fr

Yannick Meneceur : “Intelligence artificielle et justice : défendre la voie française”

Yannick Meneceur

6–7 minutes

“*L’IA dans la justice ne peut avoir réponse à tout*” : c’est ainsi que j’avais intitulé en janvier 2022 une précédente tribune pour *Acteurs Publics*, pour soutenir une adoption de cette technologie avec recul et discernement. Et c’est bien cette voie qui se dessine en France en ce début 2026 avec des usages dans les juridictions loin de tout solutionnisme technologique, pragmatique et conscient des enjeux particuliers de l’institution.

Comme l’informatique et ses diverses applications ont pu l’être en leurs temps, l’irruption de l’IA générative dans le champ judiciaire constitue une nouvelle étape de transformation majeure. Toutefois, jamais une technologie n’avait pénétré aussi profondément le cœur des métiers du droit : recherche jurisprudentielle avancée, résumés et synthèses, analyses de fond des dossiers, aide à la formulation et à la rédaction, etc. Les cas d’usage ne manquent pas. Et parce qu’elle touche à l’acte de juger, pilier de l’État de droit, cette mutation ne peut être abandonnée ni aux seules logiques de marché ni à l’enthousiasme technologique. Elle exige une doctrine.

> Le magistrat reste seul responsable du raisonnement, de la motivation et de la décision.

De ce point de vue, malgré des idées reçues tenaces, la France n’avance ni à reculons, ni dans l’illusion. La lecture croisée des rapports et des chartes produits durant ces deux

dernières années (rapports du Sénat, de la Cour de cassation, du ministère de la Justice, chartes déontologiques des magistrats et de la juridiction administrative) nous donne à percevoir la singularité française, fondée sur un équilibre exigeant entre innovation et garanties démocratiques. Ils convergent également avec les recommandations européennes (charte de la Cepej, 2018) et internationales (lignes directrices de l'Unesco, 2025).

Lire aussi : La Justice se dote d'une direction de programme dédiée à l'intelligence artificielle

Le premier principe commun qui pourrait être dégagé de ces divers instruments est la protection des droits fondamentaux. Tous les documents rappellent les risques d'atteinte au procès équitable, à l'égalité des armes, à l'impartialité et à la protection des données. D'où l'insistance sur les évaluations d'impact, la proportionnalité des usages et la conformité au cadre européen, notamment au règlement sur l'IA.

En découle un deuxième principe de primauté humaine : le magistrat reste seul responsable du raisonnement, de la motivation et de la décision. L'avocat est quant à lui seul responsable de sa stratégie et du choix des moyens. Toute production algorithmique doit être contrôlée, comprise et validée par l'utilisateur.

> La justice, fonction régalienne, ne doit pas dépendre d'acteurs privés dont les intérêts et les modèles économiques ne coïncident pas avec ceux de la puissance publique.

Sont ensuite mis en avant des principes de transparence et de maîtrise : ces textes écartent tout emploi de systèmes opaques pour les tâches les plus sensibles, en y ajoutant pour ceux qui seront déployés des exigences d'explicabilité fonctionnelle, de traçabilité et de vigilance face aux biais algorithmiques et aux erreurs de génération.

Dans le contexte géopolitique contemporain, nous exposant notamment à une forte dépendance à des systèmes étasuniens, les chartes et les rapports français évoquent tous la question de la

souveraineté numérique. Hébergements sécurisés, infrastructures maîtrisées, limitation du recours aux outils extraterritoriaux, développement interne lorsque cela est possible : la justice, fonction régalienne, ne doit pas dépendre d'acteurs privés dont les intérêts et les modèles économiques ne coïncident pas avec ceux de la puissance publique.

Un "*permis de conduire de l'IA*"

Enfin, tous les textes soulignent l'importance décisive de la formation. Comprendre ce que fait (et surtout ce que ne fait pas) une IA est une compétence professionnelle à part entière. À se demander d'ailleurs si pour les systèmes les plus complexes et les plus sensibles, il ne deviendrait pas indispensable de mettre en place dans le futur une sorte de "permis de conduire de l'IA".

La justice doit maîtriser les technologies qu'elle emploie.

Mais une doctrine n'existe que si elle se prolonge dans l'action. Il reste donc à transformer ces principes en cadres opérationnels tangibles : créer des méthodes d'évaluation des outils, établir des critères de conformité et des référentiels partagés entre professions. Il reste ensuite à organiser la gouvernance dans la durée : consolider le pilotage interministériel, concrétiser la création d'un observatoire justice tel qu'annoncé dans le rapport du ministère de juin 2025 et développer les capacités de recherche publique en matière de numérique appliqué à la justice, sur le modèle du laboratoire de cyberjustice de Montréal. La justice doit maîtriser les technologies qu'elle emploie.

Enfin, il reste à conduire un débat démocratique lucide, qui pourrait être prolongé comme en Italie d'une loi spécifique ancrant cette doctrine dans le droit positif.

Lire aussi : L'État signe un accord avec le français Doctrine pour fournir ses juristes en intelligence artificielle

La voie française de l'IA judiciaire ne cherche donc pas la

disruption à tout prix, elle vise surtout à établir un cadre de confiance : confiance des professionnels dans leurs outils et surtout confiance des citoyens dans l'institution et l'équité des décisions.

À l'heure où le rôle même des magistrats dans la société est attaqué et où des usages fantasmés du numérique comme le mythe du "robot-juge" pourraient contribuer à fragiliser leur autorité, la France affirme une ambition singulière : mettre la technologie au service de l'État de droit, et non l'inverse. Et cette exigence n'est pas un frein à l'innovation, elle constitue au contraire l'une des conditions essentielles de sa légitimité.

acteurspublics.fr

Le ministère de la Justice ouvre 1 000 postes de surveillants pénitentiaires

Marie Malaterre

2–3 minutes

Par Marie Malaterre - 26 janvier 2026 - 1 min de lecture



Le ministère de la Justice poursuit son effort de recrutement en 2026 et annonce l'ouverture de plus de 1 000 postes de surveillants pénitentiaires. Afin d'attirer les candidats sur ces postes qui peinent à séduire, le ministère met en avant la formation de huit mois proposée à l'issue du concours interne ou de formations spécifiques. Formations pendant lesquelles les stagiaires sont rémunérés et logés gratuitement. À leur sortie, ils peuvent occuper des postes de catégorie B et compter sur un salaire de 2 040 euros net mensuels hors primes et hors heures supplémentaires.

Publié le 26 janvier 2026 · 1 min de lecture

acteurspublics.fr

4 contre 3 au conseil de discipline : la sanction d'un fonctionnaire annulée pour défaut de paritarisme

Par Acteurs publics

~3 minutes

Le paritarisme de A à Z. Le tribunal administratif de Rennes vient d'annuler le 22 janvier le déplacement d'office d'un facteur dans le cadre d'une procédure disciplinaire, pour un défaut de respect du paritarisme. Le facteur en question, un fonctionnaire de l'État en service à la société La Poste, faisait l'objet d'une procédure disciplinaire. D'abord suspendu le 16 avril 2022, l'agent avait ensuite écopé le 23 juin de la même année, d'une sanction disciplinaire, en l'occurrence un déplacement d'office. Entre ces deux dates, avait été réuni le 3 juin un conseil de discipline, au centre du débat juridique.

Devant les juges, le facteur faisait valoir que la commission administrative paritaire siégeant en conseil de discipline ce 3 juin 2022 était composée de quatre représentants de la société La Poste et de seulement trois représentants du personnel. La lecture du procès-verbal indiquait que la personne en plus, parmi les représentants de La Poste, avait participé aux débats et qu'elle était également présente au délibéré. De quoi faire sérieusement tiquer les magistrats.

"Si la défense fait valoir que cette dernière n'a pas pris part au vote, il résulte toutefois des dispositions susmentionnées que lors d'un conseil de discipline, la parité entre représentants de la société et représentants des personnels est exigée dès le début de la séance

et non pas seulement au moment du vote, relève le tribunal. *De plus, le procès-verbal ne mentionne pas le nom de la personne n'ayant pas participé au vote et eu égard à la manière dont les échanges ont été retranscrits, il est matériellement impossible de déterminer si la personne concernée a eu une influence sur le sens de la décision du 23 juin 2022".*

L'article L. 532 - 8 du code général de la fonction publique exige la parité dès le début de la séance, pas seulement au moment du vote. En conséquence, le tribunal a annulé la décision prononçant le déplacement d'office et ainsi rappelé l'exigence stricte de parité dans la composition des conseils de discipline. Ce faisant, les magistrats ont appliqué le principe selon lequel un vice de procédure n'entraîne l'annulation que s'il a pu influencer la décision ou priver l'intéressé d'une garantie. Dans l'affaire en question, les deux conditions semblaient remplies.

acteurspublics.fr

Un maire refuse deux fois de titulariser un agent de la fonction publique : 25 000 euros d'indemnisation

Par Acteurs publics

2–3 minutes

L'obstination peut coûter cher. Le tribunal administratif de Nîmes a annulé le 22 janvier le refus d'un maire d'une commune du Gard de titulariser l'un de ses agents. Et ce, alors qu'une première décision de justice l'y avait déjà contraint.

En 2019, le requérant est recruté comme agent technique de la commune, puis nommé stagiaire en novembre de la même année. Après prolongation de son stage, le maire refuse sa titularisation en décembre 2021. En avril 2024, le tribunal annule alors ce premier refus de titularisation pour erreur manifeste d'appréciation, enjoignant au maire de réexaminer la situation après avis de la commission administrative paritaire (CAP). Le 6 juin 2024, la CAP émet un avis défavorable à l'unanimité au refus de titularisation, donc favorable à l'agent. Mais le maire ne cède pas et refuse à nouveau la titularisation en mettant fin aux fonctions rétroactivement au 1er janvier 2022.

L'affaire, un peu spéciale, revêt plusieurs enjeux de droit. Pour commencer, le rappel des règles en matière de titularisation. Un stagiaire reste dans une situation probatoire et provisoire mais le refus de titularisation doit reposer sur des insuffisances caractérisées dans l'exercice des fonctions. Tel n'était ici pas le cas.

Ensuite, le tribunal a aussi jugé que le maire avait méconnu

l’autorité de la chose jugée en refusant à nouveau la titularisation le 26 juin 2024 alors qu’un premier jugement l’y contraignait.
Les magistrats en concluent que le maire a engagé la responsabilité de sa commune pour l’ensemble des préjudices qui y sont consécutifs. La justice enjoint au maire de la commune de titulariser l’agent et de procéder à sa réintégration juridique ainsi qu’à la reconstitution de l’ensemble de ses droits, notamment sociaux.

Compte tenu de la durée sur laquelle s’est étalée l’affaire, le tribunal administratif de Nîmes octroie à l’agent 25 000 euros (au lieu des 35 000 demandés), en réparation des préjudices causés par les décisions illégales successives, indépendamment des 1 500 euros accordés au titre des frais de justice.